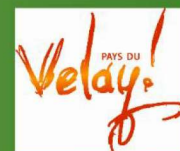


# Rapport d'évaluation LEADER 2015-2020 du Velay

Le LEADER Velay fait-il **PLUS**  
et **MIEUX** travailler ensemble  
les acteurs locaux ?



Lisa MARCONNES  
M1 GTDL  
Université Clermont Auvergne  
Mars-Septembre 2021



## Introduction du rapport d'évaluation du LEADER du Velay

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Velay arrive à la fin de son programme LEADER 2015-2020 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Pour conclure ce programme et permettre au prochain de se construire, l'évaluation est essentielle. Elle peut se construire par trois types d'acteurs :

- En interne par un des membres de la cellule animation/gestion du GAL
- En externe par le biais d'un bureau d'études
- En externe par le recrutement d'un stagiaire

Bien sûr des formes hybrides sont possibles. Dans le cas du GAL du Velay, le choix a été porté sur l'intervention d'une stagiaire.

La durée du stage est de 6 mois, soit du 22 mars au 10 septembre 2021.

A l'issue de ce stage, un livrable devra être fourni pour effectuer un véritable bilan de ces années de programme. Au sein du GAL du Velay, la rédaction d'un rapport et d'un 4 pages a été retenue.

En plus de ce livrable, une soutenance est prévue le lundi 20 septembre devant le Comité de Programmation.

Pour répondre à un besoin de suivi et permettre la création d'un lien entre l'évaluation et le prochain programme, un Comité Evaluation/Ecriture a été mis en place avec 7 membres du Comité de Programmation et de 3 membres du Comité Technique

Membres du Comité Evaluation / Ecriture	Fonctions occupées par le membre
Laurent DUPLOMB	Président du GAL, Agglo du Puy, Sénateur de Haute-Loire
Jean-Benoît GIRODET	Président du SMPV, Agglo du Puy, Maire de Saint-Vincent
Michel ARCIS	Vice-Président de la CC Mézenc Loire Meygal, Maire du Monastier-sur-Gazeille
Paul BRAUD	Président de la CC Cayres Pradelles, Maire de St Jean-Lachalm
Sébastien FALCON	Responsable du Pôle Exploitation de la SEM CAP Tourisme 43, Représentant du secteur du Tourisme

Antoine WASSNER	Trésorier Adjoint de la CCI, Représentant du secteur de l'Economie
Vincent PRADIER	Directeur de la MPT de Chadrac, Représentant du secteur de la Culture
Astrid MERLE	Conseillère à la CMA de Haute-Loire
Coline BRAT	Animatrice territoriale à la CDA de Haute-Loire
Pierre-Olivier MALARTRE	Chef de projet Dispositifs contractuels à l'Agglo du Puy

Le but de l'évaluation du programme LEADER du Velay n'est pas d'être générale, elle est volontairement tournée sous deux angles, la mise en réseau des acteurs et la connaissance des projets. Cette évaluation est donc essentiellement tournée vers le porteur de projet et est donc très qualitative. La question évaluative suivante permet d'orienter l'évaluation du GAL du Velay ainsi que de définir son orientation qui n'est volontairement pas générale mais spécifique.

*Est-ce que les actions soutenues par le programme LEADER Velay permettent de faire plus et mieux travailler ensemble les acteurs locaux ?*

Cette question évaluative permet de véritablement orienter l'évaluation autour de 2 grands aspects :

- La mise en réseau des acteurs
- La connaissance des projets

Et de définir 2 types de grands acteurs :

- Le Groupe d'Action Locale du Velay
- Les porteurs de projets ayant bénéficiés de l'aide LEADER

Dans un premier temps, nous verrons une approche LEADER comme aide levier au développement rural à travers l'attractivité et l'inclusion au sein du territoire du Velay. Et dans un second temps, nous présenterons la recherche de la valorisation et de la promotion de la ressource locale vellave agissant comme une mise en réseau complexe.

## I. Le programme LEADER du Velay en tant qu'aide levier au développement du territoire rural

### A. Le programme LEADER, cadrage européen et développement local

#### 1. Création, développement et évolution du programme LEADER

Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) qui a vu le jour en 1991 est une participation de tous les acteurs qui agit à différentes échelles. Il s'agit d'une initiative communautaire qui touche tous les pays membres de l'Union Européenne et qui prend véritablement toute son importance à l'échelle locale. Les territoires ayant définis une stratégie LEADER ont été sélectionnés par la Région qui vient ici prendre sa place d'autorité de gestion. Ce programme est depuis 2015 entièrement financé par le Fonds Economique Agricole pour le Développement Rural (FEADER) mais il ne suffit pas à lui-même pour monter des projets, il est donc nécessaire au porteur de projet de rechercher des cofinancements. Aujourd'hui une action LEADER ne peut avoir un réel impact que si elle est cofinancée par des acteurs structurants du territoire. Un partenariat public / privé est également essentiel à la réussite du programme pour intégrer et faire travailler tous les acteurs entre eux.

Le programme LEADER est un programme qui a fortement évolué pendant toutes ces années d'application. Quatre générations de LEADER se sont succédé depuis 1991 : LEADER I, LEADER II, LEADER +, et LEADER 2007-2014. Le Programme LEADER 2015-2020 est la cinquième génération et une prochaine programmation 2023-2027 est aujourd'hui en élaboration. Le LEADER est fondé sur l'appui et le rôle des acteurs locaux. Cette idée est fortement représentée au sein du GAL du Velay puisque le programme 2015-2020 est de « Promouvoir les synergies locales vellaves ».

Le Programme est une initiative portée par l'Union européenne et est donc présent sur la majeure partie du territoire européen. En fin 2018 ( dans l'Europe des 28), le Programme LEADER recouvrait plus de 61% de la population rurale pour un peu plus de 2 800 GAL. En France la présence de LEADER est également très importante puis qu'ils couvrent un peu plus de 28 millions d'habitants en 339 GAL. Concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de GAL est de 43 (13 en Auvergne et 30 en Rhône Alpes).

Le Programme LEADER est fondé sur 7 piliers qui en font sa force et sa particularité.

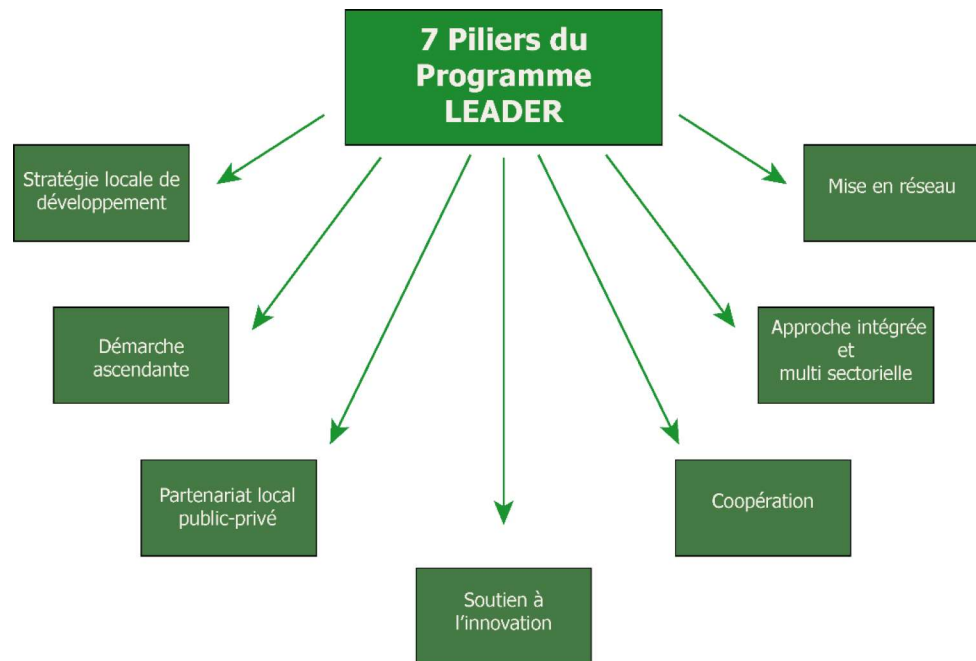


Figure 3 : Les 7 piliers LEADER, GAL du Velay 2021

Ces sept piliers fonctionnent ensemble et sont moteurs de la reconnaissance et de la visibilité du programme LEADER à l'échelle locale, régionale, nationale ou même internationale. Ces fondements du programme permettent également de définir les champs d'actions et les obligations qui régissent le programme. Ils ont chacun un rôle qui leur est propre :

- Une **stratégie locale de développement** elle agit au niveau du territoire souvent à l'échelle d'un Pays, un Parc Naturel Régional (PNR) ou une Communauté de Communes
- Une **démarche ascendante** qui permet une participation diversifiée et inclusive au sein des acteurs du territoire
- Un **partenariat local public-privé** important dans la construction du projet par le porteur de projet et au sein du GAL pour mobiliser son organe décisionnel (Comité de Programmation)
- Un **soutien à l'innovation** qui apparaît comme au centre de la programmation LEADER. Il peut apparaître sous différentes formes et différents axes
- Une **approche intégrée et multi sectorielle** permet d'intégrer un nombre d'acteurs importants et de différents secteurs de l'économie rurale
- Une démarche de **coopération** avec d'autres territoires LEADER qu'ils aient une proximité géographique importante ou non

- Une **mise en réseau importante permettant de développer les actions du GAL et le partage des bonnes pratiques**. Cet axe représente le moteur de l'évaluation du programme LEADER du Velay. Cette mise en réseau est multi échelle et agit sur différentes actions. Elle peut agir dans un premier temps sur les acteurs du programme (consulaires, EPCI...), ensuite sur le territoire et ses acteurs (porteurs de projets, communes...) et enfin sur les autres territoires dans un travail de coopération (entraide entre GAL, coopération européenne...).

## 2. Des fondements levier pour un développement local efficace ?

Pour permettre une représentation locale et une connaissance du territoire très importante, les financements LEADER sont attribués à des GAL (Groupe d'Action Local). Chaque GAL est unique et possède une stratégie adaptée à son territoire.

Chaque GAL doit répondre au maximum aux 7 piliers pour permettre la mise en place d'une stratégie LEADER efficace au niveau local.

Néanmoins, il ne suffit pas aux GAL de suivre strictement les fondements, pour qu'ils puissent agir comme phénomène levier, une connaissance du territoire et de ses besoins est nécessaire. Pour de nombreux territoires, l'attractivité économique et démographique est au centre des préoccupations. Alors que pour d'autres, la valorisation et la promotion de la ressource locale est le point dominant et structurant à l'échelle du territoire.

Pour permettre également un développement local efficace, l'implication du GAL au sein du territoire est essentielle. C'est ici, qu'apparaît les véritables différences entre les GAL. Certains GAL peuvent apparaître « en avance » avec un taux de programmation au-dessus de la moyenne régionale (AURA). Le taux de programmation est représentatif de l'état d'avancement du programme à l'échelle locale. Plus ce taux est important et plus le programme est implanté au sein du territoire et est donc développé.

Il est également important de souligner que le développement local efficace passe bien sûr par la capacité à mettre en application les 7 piliers LEADER, par l'intégration du GAL au sein de son territoire mais aussi par la participation des acteurs locaux qui structurent le territoire. Le co-financement étant obligatoire pour mettre en application un programme LEADER, la connaissance du programme par les acteurs locaux est essentielle. Ils permettent d'ouvrir de nouvelles possibilités de promotion et de valorisation du territoire.

## B. Attractivité et inclusion, maître mot du programme LEADER du Velay

### 1. Un contexte favorable et des objectifs définis pour développer le territoire à son paroxysme

Le GAL du Velay se trouve dans l'ancienne région Auvergne et dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est situé au sein du département de la Haute-Loire qui comporte trois GAL :

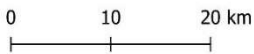
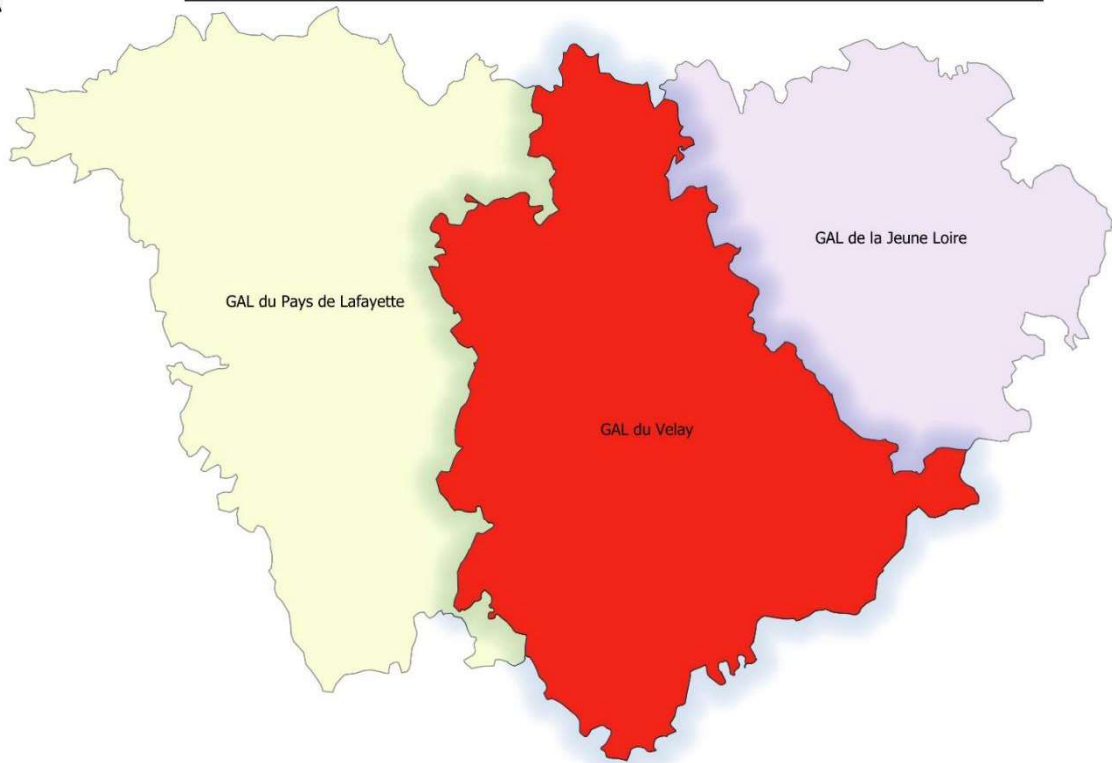
- GAL du Velay
- GAL du Pays de Lafayette
- GAL de la Jeune Loire

Le périmètre du GAL du Velay est celui du Pays du Velay. Il regroupe la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, la Communauté de Communes du Mézenc Loire Meygal et la Communauté de Communes du Pays de Cayres et Pradelles. Le périmètre a évolué avec l'agrandissement de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay en intégrant l'ancienne Communauté de Communes du Plateau de la Chaise Dieu et avec l'ajout de deux communes sur la Communauté de Communes du Pays de Cayres et Pradelles.

Au sein de l'ancienne région Auvergne, les GAL auvergnats ont pu bénéficier d'une enveloppe de 63 468 629 € pour 13 GAL. A contrario, l'ancienne région Rhône Alpes a touché une enveloppe LEADER de 57 779 400€ pour 30 GAL. Le GAL du Velay faisant partie de l'ancienne région Auvergne a pu bénéficier d'une enveloppe LEADER très conséquente. En effet, l'ancienne région Auvergne avait plus des deux tiers de son territoire en zone défavorisée ICHN. De par ce handicap, l'enveloppe LEADER a été très conséquente pour pallier aux besoins que nécessitent ces territoires.



Le GAL du Velay dans le département de la Haute-Loire  
Programme LEADER 2015-2020



GAL du Velay, 2021  
Source : QGIS Map

Figure 5 : Localisation du Pays du Velay dans le département de la Haute-Loire, GAL du Velay, 2021

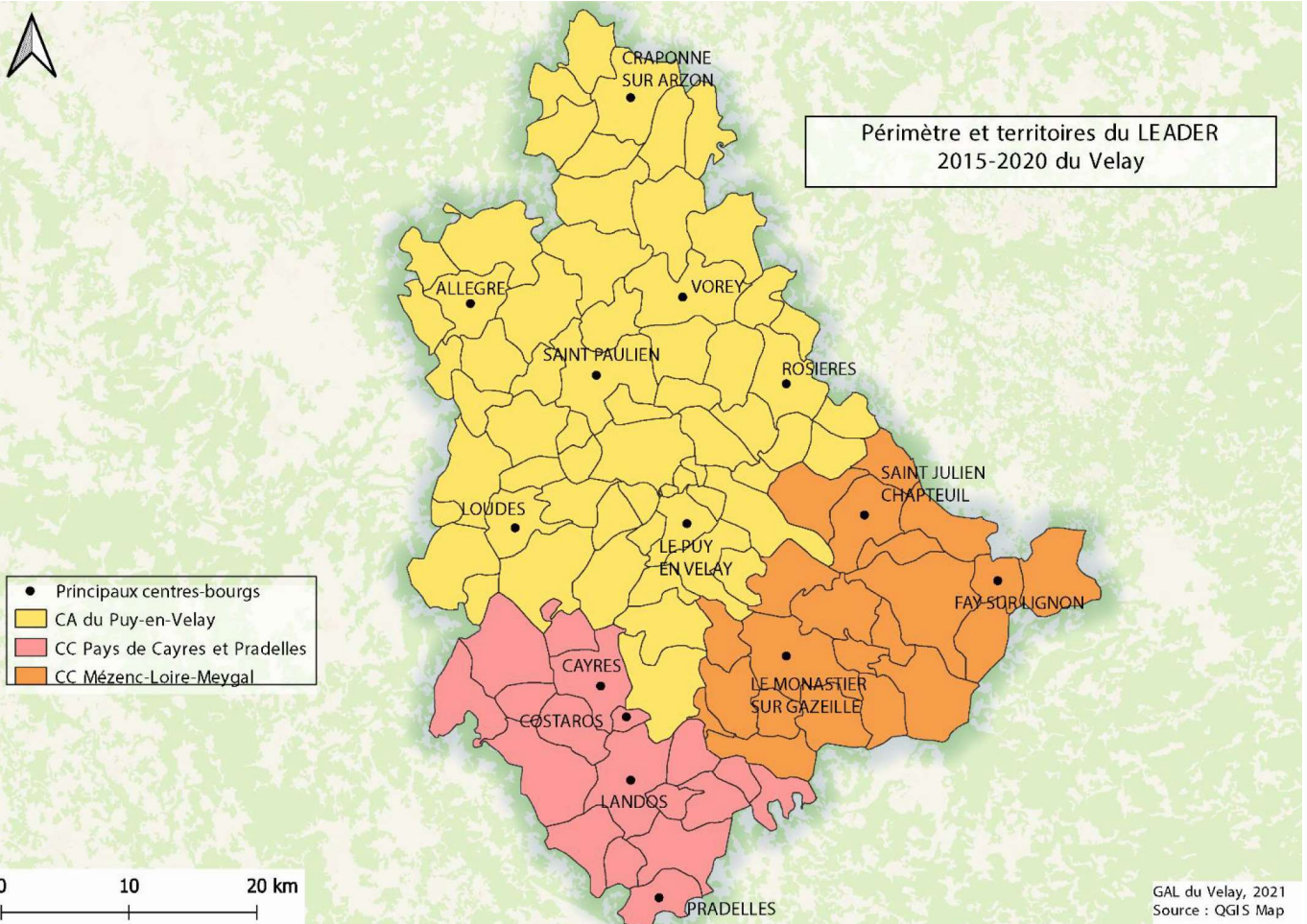


Figure 4 : Organisation du Pays du Velay en EPCI, GAL du Velay, 2021



<b>GAL Ancienne Région Auvergne</b>	<b>Maquette totale LEADER en €</b>
PDR Auvergne	63 468 629
GAL du Velay	5 280 954
GAL de la Jeune Loire	4 955 302
GAL du Pays de Lafayette	4 650 606
GAL du Pays d'Aurillac	4 723 754
GAL du Pays de Saint Flour	4 440 027
GAL du Grand Clermont	3 823 795
GAL du Parc Livradois Forez	5 943 214
GAL du Pays des Combrailles	4 872 363
GAL du Parc des Volcans d'Auvergne	5 289 513
GAL du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud	4 495 042
GAL du Pays Vichy	5 079 415
GAL du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	5 241 610
GAL du Territoire Bourbon Pays de Moulins	4 673 033
Ancienne région Auvergne	63 468 629
Département de la Haute-Loire	14 886 862
Département du Cantal	9 163 781
Département du Puy-de-Dôme	24 423 927
Département de l'Allier	14 994 058

Figure 6 : Tableau de répartition de l'enveloppe dans les GAL de l'ancienne région Auvergne, GAL du Velay, 2021

Au sein du GAL du Velay, le Programme LEADER 2015-2020 est le second à être développé à l'échelle du Pays du Velay. Un précédent programme 2007-2013 avait été mis en place et avait reçu une évaluation très favorable.

Le programme 2015-2020 a comme objectif et comme titre :

*« Promouvoir les synergies locales vellaves »*

L'objectif de ce programme LEADER 2015-2020 du Velay est de développer, promouvoir et valoriser la ressource locale du territoire. De grands choix ont été faits pour permettre de développer le territoire à toutes les échelles. L'inclusion est au centre du programme pour

permettre non pas de valoriser des projets seulement innovants mais aussi des projets structurants et nécessaires sur le territoire. Une grande mixité des porteurs de projet (public/privé) à l'issue du programme est à souligner. En effet, un important travail sur la mixité et l'inclusion des porteurs de projet a été réalisé pour permettre un véritable travail de développement du territoire.

La création et la mise en place d'un programme LEADER est très réglementé et fragmenté. Les signataires ont chacun leur importance :

- **Le GAL** : Il s'engage à mener le programme LEADER en respectant les obligations comme la sélection des projets dans le cadre d'une procédure ouverte et transparente. La délivrance des moyens humains pour accompagner et instruire les projets est mis en place par la création d'un Comité de Programmation, l'appui de techniciens dans la sélection des projets dans un comité techniques. Le GAL doit également répondre a des obligations dans le suivi des projets et la mise en paiement.
- **L'Autorité de gestion, la région Auvergne-Rhône-Alpes** : Elle doit veiller au bon déroulement du programme LEADER sur le territoire, a son implication auprès du territoire et des porteurs de projet. Elle doit également assurer un suivi entre les GAL et par GAL.
- **L'Organisme Payeur, l'ASP** : Elle doit vérifier la contrôlabilité des GAL et accompagner les GAL dans l'instruction des demandes de paiement.

## 2. Le GAL du Velay, organe décisionnel et moteur de coopération

Pour permettre une sélection des projets, le GAL du Velay a décidé d'élaborer 3 critères de sélection qui reviennent de manière récurrente dans les Fiches Action qui sont :

- **Démarche collective et mise en réseau des acteurs** : Il s'agit de la valorisation de la mise en réseau du projet pour savoir s'il est bien intégré au territoire. Cette démarche collective favorise la mise en réseau par les mécanismes internes et externes qui mettent en valeur les échanges formels et informels.
- **Valorisation des ressources locales** : Elle est au centre du programme LEADER du Velay et fait partie des critères de sélections visant à développer le territoire par la ressource et donc promouvoir les synergies locales vellaves.

- **Contribution à l'offre de services** : Il s'agit de contribuer au développement du territoire en ajoutant une offre de service là où elle est la plus nécessaire et de promouvoir les projets innovants.

Ces trois critères de sélection ne sont pas les seuls, ils sont ceux qui reviennent le plus souvent. Ce sont des critères fondateurs du LEADER 2015-2020 du Velay. Ils apparaissent comme fondateurs de l'identité LEADER des projets sélectionnés par le GAL du Velay.

Pour être sélectionné et sélectionnable, le projet doit passer en Comité Technique et obtenir une note supérieure ou égale à 8/15 (soit 5 points par critère), s'il obtient une note positive, le projet devient favorable au sein du Comité Technique lorsque qu'il donne son aval. A la suite, vient un Comité de Programmation qui agit ici comme véritable organe décisionnel et de promotion des projets. Le GAL permet au porteur de projet de développer son projet de manière à ce qu'il corresponde aux critères. Par exemple, un projet qui valorisait assez peu la ressource locale au début de sa construction peut s'axer sur le développement de la ressource pour répondre aux objectifs et aux critères du LEADER du Velay pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Dans la sélection, le cofinancement est obligatoire pour être favorable et donc obtenir une subvention LEADER. Pour cela, un véritable travail de coopération est nécessaire et une importante mise en réseau des acteurs se met en place. Plusieurs types de cofinanceurs se distinguent au sein du LEADER du Velay, les principaux sont :

- Les Communes
- Les EPCI
- Le Département
- La Région
- L'Etat

Une véritable coopération entre les acteurs du territoire se développe avec l'intermédiaire du LEADER du Velay. Il est vrai que lorsque qu'un dossier est assez atypique et structurant pour le territoire de nombreux acteurs (consulaires, fonctionnaires, élus...) souhaitent faire une demande de subvention LEADER. A l'issue de la sélection, le projet peut être désigné comme favorable ou défavorable. Même si le projet est défavorable, il peut quand même être éligible à d'autres financements connus grâce à l'intermédiaire du LEADER. Ce travail de coopération fait écho au mécanisme induit de la mise en réseau, il est dépendant des autres et procède en cascade. Ici, le rôle des cofinanceurs est dans une relation en cascade avec le porteur de projet.

Chacun est libre d'intervenir en fonction de ses objectifs et des objectifs communs avec les autres cofinanceurs.

### 3. Une inclusion exprimée au sein de Fiches Actions englobantes mais sélectives

Le programme LEADER du Velay a pour objectif « Promouvoir les synergies locales Vellave ». Cet objectif est retranscrit dans 6 Fiches Actions (+1 fiche concernant le fonctionnement de la Cellule Animation/Gestion du GAL). Ces Fiches Actions thématisent l'objectif du programme et permettent de classer les opérations réalisées. Elles permettent également au porteur de projet de comprendre facilement les attendus nécessaires à l'obtention de la subvention et donc aux modifications à apporter ou pour que le projet soit sélectionné.

#### a. L'accès aux ressources locales en réponse à la demande du territoire

Il s'agit de la première Fiche Action, elle se nomme « **Accompagner, Structurer et Promouvoir l'offre en ressources locales vellaves** ». Cette fiche action joue un rôle très important pour le maintien des services à la population. Elle est essentielle pour le maintien d'un commerce de proximité sur les communes menacées.

Les objectifs de cette Fiche Action sont :

- Renforcer la structuration des acteurs « ressources locales »
- Faire progresser la mise en marché et la promotion des ressources locales vellaves auprès de la population locale et des clientèles extérieures
- Densifier l'offre de services, notamment en milieu rural

16 opérations financées soit 6% des projets financés

Montant total de 509 880,01€ soit près de 10% de l'enveloppe totale de 5,2M

6 projets sélectionnés pour l'évaluation :

- Commune de Chamalières sur Loire
- Commune d'Alleyrac
- Commune d'Arsac en Velay
- Commune de Chaspinhac
- Commune de Chadron
- Commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon



Figure 7 : Multiple rural, Commune de Chadron, GAL du Velay, 2021



*Figure 8 : Multiple rural, commune d'Alleyrac, GAL du Velay, 2021*

*b. Soutien à la création et au développement d'entreprise valorisant la ressource locale*

Il s'agit de la deuxième Fiche Action, elle se nomme « **Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves** ». Les entreprises du Pays du Velay maillent le territoire en contribuant fortement à l'offre de services. L'accompagnement des entreprises se fait à la fois sur les entreprises existantes souhaitant se moderniser, améliorer leurs conditions de travail mais aussi pour les entreprises souhaitant s'installer et donc créer leur activité au sein du Pays du Velay. Le but est de créer des synergies entre les entreprises et donc de créer de la valeur ajoutée sur le territoire.

Les objectifs de cette Fiche Action sont :

- Favoriser les démarches collectives de collaboration entre entreprises locales
- Renforcer la valorisation et la commercialisation des ressources locales vellaves
- Densifier l'offre de services, notamment en milieu rural

91 opérations financées soit 34% des projets financés

Montant total de 942 903,38€ soit près de 17,5% de l'enveloppe totale de 5,2M



*Figure 9 : Achat de matériel, menuiserie Defix, Commune de Vernassal, GAL du Velay, 2021*

6 projets sélectionnés pour l'évaluation :

- SARL Defix
- EI Raphaël PUECH
- SARL Vellabio
- SARL POP - Du Pré au Plat
- "EI Julien BONFILS - Auberge du Grand Chemin "
- SARL Boucherie BESSETTE et Fils

*Figure 10 :SARL Vellabio, commune de Costaros, GAL du Velay, 2021*



c. *La diffusion des marqueurs identitaires du Velay à plusieurs échelles*

Il s'agit de la troisième Fiche Action, elle se nomme « *S'approprier, Faire partager et Diffuser les marqueurs identitaires du Velay* ». Le Pays du Velay dispose d'une offre culturelle favorable à l'innovation et à la créativité, à l'intégration sociale, à l'installation de nouveaux résidents et au développement touristique.

Les objectifs de cette Fiche Action sont :

- Offrir les clés d'interprétation des patrimoines vellaves
- Renouer les liens sociaux par la mise en œuvre de projets inclusifs autour des patrimoines locaux
- Diffuser la culture sur le Velay par la mise en réseau des espaces et acteurs culturels

19 opérations financées soit 7% des projets financés

Montant total de 749 425,80 € soit près de 13,8% de l'enveloppe totale de 5,2M

5 projets sélectionnés pour l'évaluation :

- CIDFF
- DAHLIR 43
- CDMT 43
- Association Trib'Alt
- Société des Amis du Musée Crozatier



Figure 11 : DALHIR 43, Opérations d'insertion et d'intégration, DAHLIR 43, 2018

Figure 12 : Trib'Alt spectacle, itinérance autour du Fleuve Loire



*d. Modernisation et démolition du centre bourgs en répondant aux besoins énergétiques et démographiques*

Il s'agit de la quatrième Fiche Action, elle se nomme « Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs ».

Les opérations réalisées sont à la fois des opérations de réhabilitation de bâtiments vacants et de démolitions de bâtiments vétustes pour permettre la création d'espaces d'habitabilité.

Les objectifs de cette Fiche Action sont :

- Donner envie d'habiter, de vivre et d'investir dans les centres-bourgs
- Accompagner les centres-bourgs vers la transition écologique et énergétique
- Réhabiliter les bâtiments vacants pour rendre plus attractifs les centres-bourgs

112 opérations financées soit 41% des projets financés

Montant total de 2 200 218,77€ soit près de 42% de l'enveloppe totale de 5,2M

6 projets sélectionnés pour l'évaluation :

- Commune du Monastier sur Gazeille
- Commune de Vernassal
- Commune de Chaspuzac
- Commune de Brives Charensac
- Commune de Costaros
- Commune de Vazeilles Limandre



Figure 13 : Réhabilitation de l'ancienne cure, commune de Vernassal, GAL du Velay, 2021



Figure 14 : Démolition pour la création de stationnement et réalisation d'une fresque, commune de Costaros, GAL du Velay, 2021



e. *Promouvoir et développer le tourisme vert et l'itinérance touristique*

Il s'agit de la cinquième Fiche Action, elle se nomme « **Fédérer et Promouvoir l'offre touristique itinérante** ».

Cette Fiche Action s'adresse principalement à des collectivités pour la réalisation de sentiers de randonnées mais également à des acteurs privés pour la réalisation de leur projet de promotion du territoire et dans la mise en réseau de sa commune et de son patrimoine touristique

Les objectifs de cette Fiche Action sont :

- Promouvoir le potentiel touristique par un positionnement stratégique pertinent
- Fédérer les acteurs touristiques à travers les outils numériques
- Augmenter la consommation touristique de la clientèle itinérante

15 opérations financées soit 5,5% des projets financés

Montant total de 204 630,72 € soit près de 3,9% de l'enveloppe totale de 5,2M



Figure 15 : Création d'une itinérance, CC Mézenc Loire Meygal, GAL du Velay, 2021

7 projets sélectionnés pour l'évaluation :

- Département de la Haute-Loire
- Syndicat Guide Nature Randonnée
- Commune d'Allègre
- CC Cayres Pradelles
- CC Mézenc Loire Meygal
- CA Du Puy en Velay
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Figure 16 : Valorisation d'une itinérance, commune des Estables, Leader France



*f. Promotion et diffusion du terroir et de la culture du Velay sur la scène européenne*

Il s'agit de la dernière Fiche Action, elle se nomme « **Co-construire le développement du Velay sur la scène européenne** ».

Cette Fiche Action est certainement la plus grande réussite du programme LEADER 2015-2020 du Velay. Un véritable travail de coopération a été réalisé entre plusieurs GAL Français et Européens autour d'une même thématique « Fédérer les sites Saint-Michel en Europe ». Mais aussi une opération de coopération inter-GAL autour de la voie de chemin de fer du Livradois-Forez.

Plusieurs projets en dehors de ceux sélectionnés pour l'évaluation sont aussi fondateurs de la coopération : L'inauguration du GR 300 (2019), les rencontres européennes d'Aiguilhe (2019), l'étude marketing du SMPV (2021) et l'ASMA (2021).

Les objectifs de cette Fiche Action sont :

- Construction de projets communs permettant de changer les pratiques locales
- Renforcer la cohésion locale grâce au regard et à l'expertise extérieure
- Faire prendre conscience aux populations locales de leur appartenance à l'Europe

6 opérations financées soit 1,5% des projets financés

Montant total de 89 003,00 € soit près de 1,7% de l'enveloppe totale de 5,2M

2 Projets sélectionnés pour l'évaluation :

- Association Melting Potes
- Commune d'Aiguilhe



Figure 17 : Séminaire en Ligne Chemin de Saint Michel



Figure 18: Rencontre entre les acteurs de la coopération Saint Michel, commune d'Aiguilhe, GAL du Velay

## C. Méthodologie de l'évaluation du programme vers une définition de la mise en réseau à l'échelle des projets du LEADER du Velay

### 1. La question évaluative en tant que réflexion centrale autour des projets

La question évaluative est la suivante « Est-ce que les actions soutenues par le programme LEADER Velay permettent de faire plus et mieux travailler ensemble les acteurs locaux ? ».

L'évaluation du programme LEADER du Velay est construite autour de cette question évaluative et donc autour de deux grandes thématiques :

- La mise en réseau
- La connaissance des projets

Le but est de répondre à cette question par l'analyse des données quantitatives et qualitatives du programme LEADER du Velay.

Les acteurs prédominants sont donc le GAL et les porteurs de projet. L'évaluation sera donc une évaluation principalement qualitative et tournée vers la connaissance des projets par le GAL. A la fin 2020, 268 opérations ont été pleinement financées sur 270 ce qui représente donc 99% des projets du programme.

La mise en réseau apparaît comme l'une des questions centrales de l'évaluation. Il a donc fallu la définir et la développer le plus possible pour en comprendre les rouages et le fonctionnement. Pour cette évaluation, la mise en réseau a été définie comme :

La mise en réseau des synergies locales agit comme un levier entre les acteurs et les projets. Elle peut s'expliquer par 5 mécanismes :

- Internes
- Externes
- Subis
- Induits
- Influencés

Chaque mécanisme peut être développé pour permettre une compréhension maximale de chacun.

- Le **mécanisme interne** : C'est la capacité du Groupe d'Action Locale à mettre en relation de manière formelle les acteurs au sein des rencontres organisées pour le fonctionnement (Comité Technique, Comité de Programmation). Il agit en 2 logiques, une

directe qui est la communication délivrée par la Cellule Animation/Gestion du GAL et une indirecte qui sont les échanges avec des acteurs (ex : porteurs de projet) par un intermédiaire (ex : paiements par l'ASP, accompagnement des collectivités et consulaires). Il va agir à différentes échelles :

- Locale (ex: réunions, partage d'informations par mails, téléphones...)
- Départementale (ex : Echanges avec les instances départementales locales)
- Régionale (ex : Echanges avec la Région AURA ou l'ASP)
- Internationale (Coopération – Echanges autres GAL)

- Le **mécanisme externe** : C'est la communication qu'exerce le GAL avec les acteurs publics ou privés de façon informelle, essentiellement dans l'accompagnement des projets. Il a une interdépendance forte au mécanisme interne et se traduit par une représentation « informelle » du réseau qui ne se fait pas par le biais de comités par exemple. On distingue 2 types de relations :

- Relation positive (Générer l'envie de collaborer à nouveau)
- Relation négative (Ne plus vouloir solliciter LEADER – Lourdeur, retard)

- Le **mécanisme subi** : Ce sont les règles administratives qui régissent le fonctionnement de LEADER. Elles sont mises en place lors de la candidature au Programme et y sont inscrites. Elles représentent les règles qui régissent le programme. Elles peuvent être inhérentes, par exemple: Recherche de cofinancement (Obligation de cofinancement) ou Règles FEADER (Obligation de conserver l'investissement pendant 5 ans). Mais elles peuvent être également définies par le GAL, par exemple : Règles de bonne gestion de l'enveloppe ou Critères de sélections (L'emploi de ressources locales). Elles peuvent apparaître comme un frein (trop contraignante) ou bien comme un gage de qualité au sein du territoire pour certains porteurs de projet.

- Le **mécanisme induit** : C'est une logique de mise en réseau qui découle des autres mécanismes. Elle est mise en œuvre lorsque les autres mécanismes sont présents. Il permet de faire ressortir des données cachées comme par exemple, 23 millions d'euros de financement dont près de 18 millions d'euros de cofinancements et 5,2 millions d'euros de financements LEADER, ces données cachées améliorent l'impact du LEADER sur le territoire. Elles représentent les mécanismes créés à partir de la mise en réseau et de la participation des acteurs au cofinancement. Elles permettent également de faire apparaître une mise en réseau induite

par la 1ère relation (ex : le cofinancement obligatoire encourage à la recherche de cofinancements).

- Le **mécanisme influencé** : C'est l'échange des bonnes pratiques LEADER. Elle a pour but de définir si le GAL joue un rôle de structuration, de conseil et met en relation avec les autres acteurs. (rôle de conseil pour un projet similaire à un ancien projet). La connaissance de ce mécanisme peut passer par plusieurs moyens :

- Par le retour d'expérience des porteurs de projets
- Par le retour d'expérience sur l'accompagnement financier

## 2. L'élaboration des critères quantitatifs et qualitatifs, données de cadrage de l'évaluation

L'élaboration des critères quantitatifs ou qualitatifs représente les fondations de l'évaluation du programme LEADER du Velay.

Les critères quantitatifs sont des données froides et permettent donc de quantifier les relations qu'entretient le GAL avec les porteurs de projet ou bien les organes décideurs. Il s'agit ici, de quantifier la mise en réseau et l'accompagnement des porteurs de projet. Ce recueil des critères quantitatif passe par plusieurs étapes :

- Connaissance des 5 années du programme LEADER du Velay à travers le dossier de candidature, la convention, les comptes rendus de Comité de Programmation...
- La définition de l'angle de vue de l'évaluation, ici la mise en réseau et la connaissance des projets sont mis en valeur, il faut donc recueillir des données qui sont pertinentes.
- Le choix des données quantitatives, il faut qu'elles soient pertinentes et simples à quantifier pour permettre une compréhension optimale de ces critères. Les données quantitatives ont été collectées dans :
  - La convention entre le GAL, l'OP et l'AG qui stipule les devoirs et les obligations pour chacun des signataires.
  - Le dossier de candidature au programme qui représente la stratégie que souhaitait mettre en place le GAL du Velay.
  - Un tableau Excel sur la consommation LEADER avant chaque Comité de Programmation.

L'élaboration des critères qualitatifs se fait dans un second temps. Il est nécessaire d'avoir dans un premier temps défini les critères quantitatifs pour comprendre quelles données nous souhaitons recueillir pour compléter les autres données. Le recueil des données qualitatives se

fait lors d'entretiens semi-directifs à l'aide d'une grille d'entretien. Cette grille porte les bases de la réflexion de l'évaluation et porte le porteur de projet à se questionner sur les aspects de mise en réseau et d'accompagnement du projet par le GAL. Cette grille est modulable et adaptable selon le porteur de projet et permet de recueillir les données qualitatives avec plus ou moins de facilité selon les porteurs de projet.

### 3. Entretien avec les porteurs de projet, une nouvelle vision à apporter au GAL

Pour rappeler le contexte général du programme LEADER 2015-2020 du Velay, il est important de rappeler que l'Organisme Payeur, l'ASP a rencontré un problème à l'échelle nationale avec son logiciel OSIRIS. Ce problème a eu d'importantes répercussions sur le paiement des opérations réalisées et a donc considérablement augmenté le temps de latence.

Les entretiens avec les porteurs de projets permettent d'apporter une nouvelle vision au GAL. Ils apparaissent comme de véritables retours d'expérience et sont à eux seuls un premier bilan de l'évaluation du programme LEADER du Velay. Les entretiens qualitatifs se sont déroulés à la fois en distanciel (téléphone et zoom) ou en présentiel. Ils représentent 35 porteurs de projet sélectionnés selon les Fiches Actions. Ce sont tous des porteurs de projet différents, certains avait déjà participé au précédent programme LEADER du Velay alors que d'autres pas du tout. Le plus grand nombre des opérations a été payé, c'est ce qui fait la particularité de cette évaluation, il s'agit vraiment de réaliser un bilan des projets réalisés après le versement du financement LEADER.

La vision du GAL par les porteurs de projet est extrêmement positive malgré un problème national pour le financement. Les principaux retours sont tournés sur l'accompagnement qu'exerçait et qu'exerce toujours le GAL envers eux. Pour certains, cet accompagnement était plus que valorisant pour leurs projets car sans lui, il n'aurait pas pu monter un dossier d'aides européennes. L'accompagnement est également passé de manière formelle, à travers les comités par exemple. Beaucoup de porteurs de projet trouvent que le délai entre le montage du projet et le passage en comité le temps de latence a été plus que satisfaisant. En effet, 92% des porteurs de projets interrogés estiment ne pas avoir eu de difficultés pour le montage du dossier et le passage en comité.

Certains porteurs de projet ont aussi pu faire remonter des points négatifs (selon eux) du programme et peut être des améliorations à soumettre. La question du 66% maximum de cofinancement est revenu le plus souvent de la part des collectivités. L'amélioration proposée est d'adapter le taux de cofinancement maximum selon la taille du projet, le type de structure

et la part d'auto-financement. Un autre point négatif est également apparu, la question du délai de latence entre la réalisation du projet et le paiement. Le LEADER est toujours le dernier à financer, mais cette action a véritablement pris sens lors du problème de financement national qui a bloqué le paiement pendant 3 ans. Les porteurs de projet affirment qu'une trésorerie importante était nécessaire pour pallier au manque de financement LEADER mais qu'ils se sont toujours sentis accompagnés par la Cellule Animation/Gestion du GAL du Velay. La mise en place du logiciel SharePoint par la région afin d'accélérer les paiements a également été soulignée et remerciée.

#### D. Construction et écriture du rapport final, vers un bilan du programme LEADER 2015-2020 du Velay

##### 1. La communication en tant qu'outils de promotion du programme LEADER 2015-2020 du Velay

Pour promouvoir le programme, un site internet du Pays du Velay ([www.paysvelay.fr](http://www.paysvelay.fr)) a été construit pour pouvoir faire la promotion du programme à travers des grandes actions mais aussi pour permettre au livrable d'être accessible à tous. Ce livrable est principalement composé des comptes rendus des Comités de Programmation pour pouvoir tenir au courant des avancés du programme. Des bilans annuels sont également disponibles pour permettre de suivre les actions menées par le GAL et de voir les différents axes choisis pour le programme.

La communication s'effectue à travers plusieurs procédés :

- L'affichage obligatoire du panneau « publicitaire » pendant 5 ans
- Par des rencontres bilans
- Par la mise en place d'une Newsletter appelée « LEADER Velay Infos »

Cette communication est essentielle pour la promotion du programme, elle permet dans un premier temps de le faire connaître et dans un second temps de le légitimer parmi les autres programmes LEADER.

##### 2. L'impact et l'influence de la rencontre bilan d'Allègre en 2020, entre bilan et promotion du programme

La rencontre bilan d'Allègre s'est tenue le lundi 12 octobre 2020 sur la journée. Elle avait pour objectif de :

- Faire un bilan après la mobilisation de 5 Millions d’euros de fonds européens au service des projets privés et publics
- D’améliorer la connaissance des projets par le GAL à travers des témoignages et des retours d’expériences des porteurs de projets accompagnés
- Une visite de terrain et l’ouverture des perspectives pour a prochaine programmation LEADER 2021-2027

Lors cette rencontre bilan, les premières fiches valorisation ont été présentée. Cette rencontre a permis de construire un bilan du programme qui était en train de terminer sa première phase (enveloppe LEADER de 5,2 millions d’euros). Elle fut un réel succès puisque qu’elle a réuni plus de 100 participants. Tous ces participants étaient de près ou de loin impliqués dans le programme. Il y a eu par la suite un travail de promotion de cette rencontre qui s’est effectuée à petite échelle auprès de tous les participants. Un communiqué de presse a également été diffusé pour établir le bilan de cette rencontre et permettre donc d’élargir son cercle d’influence.

Cette rencontre bilan a également joué un rôle primordial dans le fonctionnement de la mise en réseau externe. Les participants venaient à la fois du collège public et du collège privé et ont pu échanger entre eux de manière informelle pendant des discussions. Au détour de ces discussions, des liens se sont créés et des relations se sont mises en place. Ces relations peuvent être par la suite bénéfiques au programme LEADER du Velay pour le développement des projets.



*Figure 19 : Rencontre Allègre 2020, GAL du Velay, 2020*



*Figure 20 : Bilan Allègre 2020, GAL du Velay, 2020*



## E. Un bilan 2015-2020 tourné sur la mise en réseau et la connaissance des projets, véritable moteur de développement sur le Velay

### 1. Une réussite véritable et gage de qualité

La réussite du programme LEADER du Velay est véritable. L'enveloppe initiale était de 5 280 954 € et elle a été pleinement consommée. L'enveloppe complémentaire attribuée est l'une des plus importante de l'ancienne région Auvergne avec 1 663 051€.

Une grande partie des projets accompagnés étaient des projets portés par des privés et qui n'aurait pas pu monter ou développer leur projet comme ils le souhaitaient sans l'aide LEADER qui a véritable agit comme un levier de développement. Certains projets en étaient même à leur second programme LEADER. Cela montre la qualité fournie par le GAL puisque les porteurs de projet souhaitent à nouveau se développer avec LEADER malgré les quelques inconvénients (Le LEADER est le dernier à se positionner, à financer...). Cette réussite est donc synonyme que la mise en réseau a été très développée par les 5 mécanismes. Cette mise en réseau est le centre de réflexion qui a permis un développement aussi important et aussi qualitatif du programme.

La réussite du programme se retrouve également à travers une dimension plus géographique, seules 14 communes sur tout le périmètre du LEADER du Velay 2015-2020 n'ont pas encore pu bénéficier de l'aide LEADER car il n'y en avait pas eu la demande sur leur territoire. Le SDE est le porteur de projet avec qui le GAL a subventionné le plus d'opérations, souvent dans des communes que le programme LEADER n'aurait pas pu atteindre. A la suite d'un Comité de Programmation, pour atteindre une ambition qui n'est pas encore réalisée, un échange a eu lieu entre le SDE et le GAL pour permettre d'atteindre les 14 communes non touchées par la modernisation de leur éclairage public. Cette possibilité permettra donc au programme LEADER du Velay d'atteindre toutes les communes de son territoire de 2015 à 2022.

La réussite est également financière car pour un peu plus de 5,2 millions d'euros d'enveloppe initiale, plus de 18 millions d'euros ont été cofinancés. Cette réussite financière montre la très forte implication et mobilisation des acteurs du territoire dans le programme LEADER 2015-2020 du Velay.

Cette réussite passe également par les contacts que peut et a pu entretenir le GAL du Velay avec les autres GAL. Dans sa fiche coopération, le GAL du Velay a développé une véritable relation et coopération européenne avec d'autres GAL sur la thématique « Saint Michel en Europe ».

Les GAL partenaires sont :

- Le GAL ESCARTONS E VALLI VALDESI en Italie
- Le GAL ADRINOC en Espagne
- GAL TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN dans les Pyrénées
- GAL PETR SUD MANCHE BAIE DU MONT SAINT MICHEL en Normandie

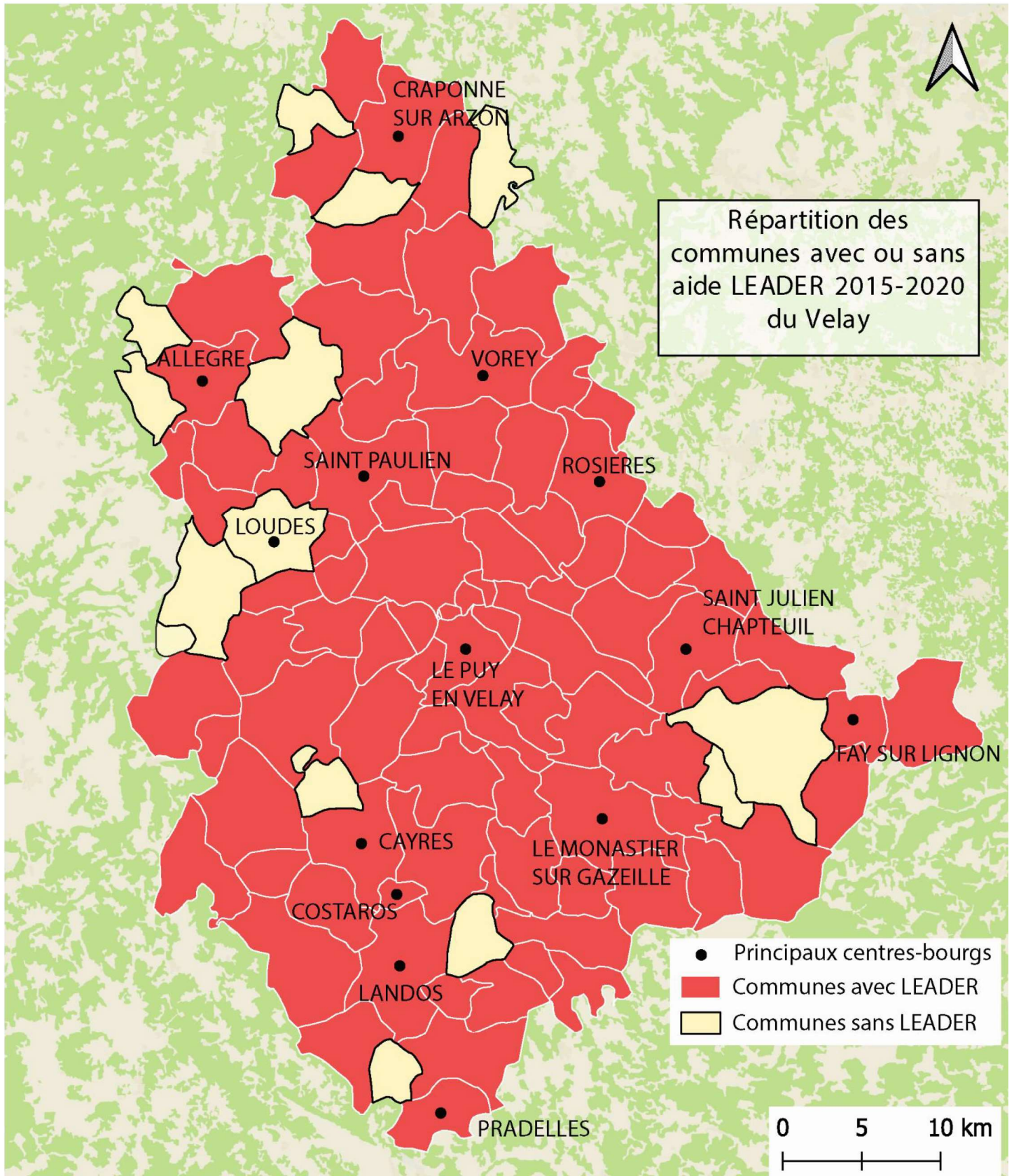


Figure 21 : Carte des communes ayant reçu une aide LEADER ou non, GAL du Velay, 2021

## 2. La mise en réseau des stagiaires, approche de coopération et d'échange des bonnes pratiques LEADER

Pendant la réalisation de l'évaluation du programme LEADER du Velay, un choix de mise en réseau des stagiaires a été fait. Ce choix est de pouvoir mettre en relation des stagiaires qui comme au GAL du Velay sont en train de réaliser l'évaluation du programme. Les GAL participants à l'échange entre stagiaires, animateurs et gestionnaires de GAL. Cela représente au total 11 GAL de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur 43 présents sur le territoire.

Cette mise en réseau s'est déroulée en plusieurs étapes, il y a d'abord eu un premier contact par téléphone avec les connaissances qu'avait déjà le GAL du Velay. Une seconde prise de contact s'est faite par un mail envoyé à tous les GAL d'Auvergne-Rhône-Alpes. Et enfin, par la création d'une page Facebook et d'un groupe de discussion sur Messenger. Pour aller plus loin dans les échanges, des réunions zooms ont été organisées pour pouvoir réaliser un tour de table, connaître l'avancement de chaque GAL dans la rédaction de l'évaluation, échanger sur les difficultés rencontrées...

Un tableau partagé a également été rempli par les GAL participants pour pouvoir comparer l'état d'avancement de chacun dans la consommation du programme LEADER 2015-2020 et faire ressortir des données quantitatives comparées.

GAL volontaires	Maquette globale (enveloppe initiale + fonds complémentaires 2019)	Enveloppe de transition	Maquette engagée	Nombre de fiches actions/thématiques	Nombre de dossiers programmés	Nombre de dossiers payés	Nombre de porteurs de projets différents	% de l'enveloppe attribués aux porteurs de projets privés (en montant) (hors 19.4)	% dossiers présentés par des membres du privé (hors 19.4)
GAL Pilat	2 455 140€		2 061 867,80 €	9		21	26		32%
GAL Jeune Loire	4 955 302 €	1 265 697€	3326199	8	258	167	268	40%	59%
GAL Velay	5 280 954,00 €	1 663 051,00 €	5 193 888,35 €	6	266	246	123	25%	43%
GAL Vallée de la Drôme	1 565 768 €	360 000	1 472 353,93 €	6	36	37	42	53%	49%
GAL Dombes Saône	2 315 128,00€	669 083,00 €	2 135 521,88€	4	74	22	30		33%
GAL Haut Bugey	1 402 500,00 €	344 250,00 €	1 487 968,00 €	6	28	9	20	38%	33%
GAL Ardèche Verte	1 557 516,00 €	344 250,00 €	1 510 875,06 €	7	72	42	47	61%	57%
GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud	4 495 042,00 €	1 276 261,00 €	3 890 116,33 €	5		66	37	22%	37%
GAL Pays des Combrailles	4 872 363€	1 534 379.00€	4 262 193.63€	8	182	150	119	20.8%	49%

Figure 22 : Tableau partagé entre GAL volontaires, GAL du Pilat, 2021

Ce tableau montre que le GAL du Velay est celui qui a touché le plus d'enveloppe (initiale et complémentaire) de tous les autres GAL participants mais aussi qui a programmé le plus de dossiers. Il a également l'une des plus importantes parités entre les porteurs de projet publics et privés, ce qui montre que le développement sur le territoire est équilibré. L'une des principales informations qu'apporte le tableau, c'est la connaissance sur l'engagement de l'enveloppe. Le GAL du Velay est à 5 193 888,35€ d'engagement sur une maquette initiale de 5 280 954 € et une enveloppe complémentaire de 1 663 051€, soit une enveloppe totale depuis mi-2021 de 6 944 005€. Le GAL du Velay est également le deuxième GAL avec le plus de porteur de projets différents. Cette donnée montre l'importante mise en réseau développée sur le territoire.

Ce tableau permet d'affirmer la réussite du programme LEADER du Velay sur l'échelle de son territoire. Dans un premier temps d'un point de vue quantitatif, le GAL du Velay se fait remarquer pour son montant d'enveloppe complémentaire qui est calculé en fonction du taux d'engagement et en a le plus haut montant. Le nombre de projets accompagnés est également l'un des plus hauts avec plus de 270 projets accompagnés. Mais, cette réussite l'est également d'un point de vue qualitatif, les Fiches Actions réalisées par le GAL lors de la candidature font parties des plus inclusives et des plus « faciles » à travailler. Cette efficacité des Fiches Actions a permis une grande diversité de porteurs de projets et donc un impact sur le territoire très important. Cette efficacité est visible à travers le grand nombre de projets, la localisation des opérations sur la grande majorité du territoire et par les 5 mécanismes de mise en réseau.

## II. La promotion des ressources locales vellaves en tant que mise en réseau complexe

Au sein du Programme LEADER du Velay, la mise en réseau et la connaissance des projets sont au centre de l'évaluation. Une thématique leur est centrale, la promotion de la ressource locale. Cette valorisation passe par différentes étapes et différentes stratégies pour permettre une promotion à l'échelle de tout le territoire du Pays du Velay. La valorisation de la ressource locale a été définie selon la mobilisation de matières premières ou de produits transformés (produits alimentaires, matériaux de construction, produits manufacturés...) ou de services élaborés sur le Velay (fournisseurs, savoirs faire locaux...). C'est également la contribution du projet à la mise à disposition des ressources locales auprès des populations du Velay et des clientèles extérieures (mode de commercialisation ou de valorisation, vente à l'extérieur du territoire, visibilité des produits/producteurs locaux...). La valorisation de la ressource locale représente 2 intérêts pour le GAL et le territoire :

- Créer de la valeur ajoutée sur le territoire
- La mise en réseau des porteurs de projets

Cette mise en réseau est très importante car elle permet de mettre en relation et faire travailler ensemble des porteurs de projets. A travers la volonté de valoriser la ressource locale, la mise en réseau est le facteur principal de développement.

### A. Les grands mécanismes de mise en réseau des acteurs et des projets, résultats de la réussite du programme LEADER du Velay

#### 1. Le mécanisme interne, fondement et fonctionnement du GAL

L'organisation et la réussite du GAL du Velay reposent sur l'implication des acteurs publics et privés.

		Membres du Conseil de Programmation	Nombres de titulaires	Nombres de suppléants
PUBLIC		CA du Puy en Velay	6	6
		CC Mézenc Loire Meygal	2	2
		CC Pays de Cayres et Pradelles	1	1
		Pays du Velay	1	1
		Chambre d'Agriculture	2	2
PRIVE		Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2	2
		Chambre du Commerce et de l'Industrie	2	2
		Comité d'expansion économique et Auvergne Rhône Alpes Entreprises	1	1
		MDDT Haute Loire	2	2
		Conseil Culturel Territorial	1	1
		Comité de Promotion	1	1
		CAUE Haute Loire	1	1
		Artisans d'Art	1	1
		CDRP Haute Loire	1	1
		PRATIC Auvergne	1	1
		<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

L'implication des acteurs s'observe à travers des données quantitatives principalement. La mise en réseau interne est la première à faire fonctionner ces relations. Elle est principalement représentée à travers la présence des membres lors des Comités de Programmation. Depuis 2016, 12 CP se sont tenus :



Date CP	Collège Public	Représentation en %	Collège Privé	Représentation en %	Total des membres des Collèges	Membres Invités	Total des membres présents
oct-16	12	52,2	11	47,8	23	9	32
déc-16	7	43,8	9	56,3	16	5	21
mars-17	6	37,5	10	62,5	16	7	23
juin-17	7	38,9	11	61,1	18	4	22
sept-17	10	47,6	11	52,4	21	5	26
mars-18	15	62,5	9	37,5	24	6	30
déc-18	7	43,8	9	56,3	16	8	24
avr-19	9	47,4	10	52,6	19	6	25
sept-19	9	47,4	10	52,6	19	8	27
déc-19	5	27,8	13	72,2	18	4	22
mars-20	7	41,2	10	58,8	17	7	24
janv-21	14	53,8	12	46,2	26	9	35
juil-21	7	50,0	7	50,0	14	12	26
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>46,6</b>	<b>132</b>	<b>53,4</b>	<b>247</b>	<b>90</b>	<b>337</b>

Figure 23 : Tableau de la représentation des membres lors des Comités de Programmation en 2016-2021, GAL du Velay, 2021

Le tableau ci-dessus représente les membres présents (collège public, privé et invités) lors des 13 derniers Comités de Programmation organisés par le GAL du Velay.

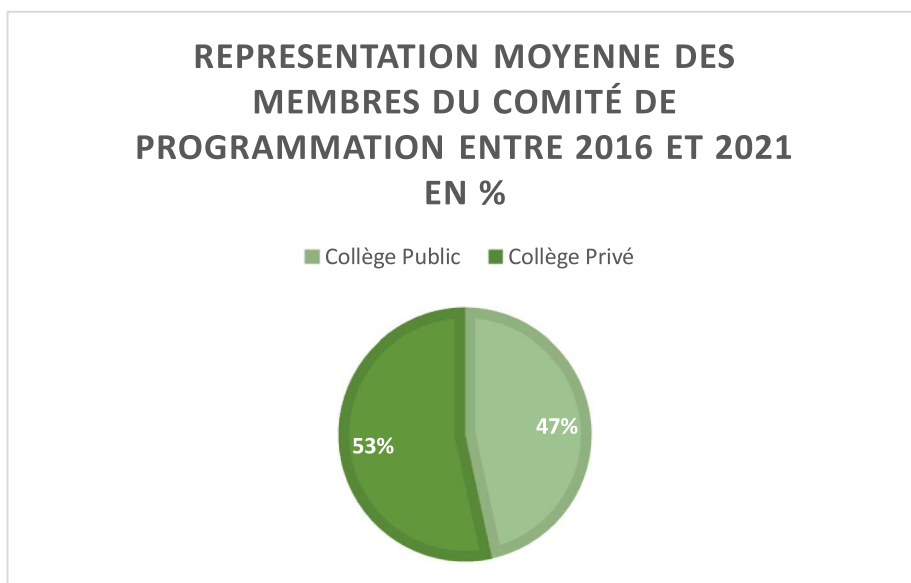


Figure 24 : Graphique de la répartition moyenne des membres du CP entre 2016 et 2021 en %, GAL du Velay, 2021

L'implication des membres lors du CP est assez équilibrée avec une légère représentation plus importante du Collège Privé. Cette dernière se traduit également par leur nombre de représentants qui est légèrement plus important que pour les autres membres. Pour que le Comité de Programmation puisse avoir lieu, il faut respecter le double quorum, c'est-à-dire qu'il faut un nombre minimum de présents des deux collèges nécessaires pour prendre part au vote. Le double quorum est respecté lorsque qu'au moins 13 des 25 sièges des membres ayant le droit de vote sont présents. Une autre condition est nécessaire il est obligatoire d'avoir une majorité de privés (exemple : 7 privés et 6 publics). Le double quorum se vérifie à chaque vote car un membre ayant le droit de vote ne peut pas voter pour un projet pour lequel il en est le porteur.

Lors du Comité de Programmation, les membres du Comité Technique sont présents en tant qu'invité. Les membres du Collège Public et du Collège Privé sont principalement des élus ou bien des acteurs associatifs impliqués dans le développement du Programme LEADER du Velay. La présence à la fois du Collège Public, du Collège Privé et des membres du Comité Technique en tant qu'invités permettent de croiser les points de vue et d'argumenter les discussions autour de certains projets.

Les membres du Comité Technique sont des techniciens des organisations actrices dans le programme LEADER du Velay :

- Le Département de la Haute-Loire
- La Direction Départementale des Territoires
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie
- Le Pays d'Art et d'Histoire – Com d'Agglo du Puy en Velay
- La Maison Départementale du Tourisme de Haute-Loire
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- La Communauté de Communes du Pays de Cayres et Pradelles
- La Communauté de Commune du Mézenc-Loire-Meygal
- La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
- Le Pays du Velay

Les membres du Comité Technique sont présents en invité dans le Comité de Programmation. Ce sont les acteurs les plus engagés dans le suivi du programme. En Comité Technique, ils jouent un véritable rôle décisionnel dans la construction et le subventionnement des dossiers.

Réussites	Echecs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne participation des membres lors des Comités</li> <li>- Implication importante des acteurs publics et privés lors de Comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque audition des porteurs de projets lors de CP liés à la période de latence entre les programmes</li> </ul>
Freins	Préconisations
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de certaines organisations lors des Comités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des membres et des organisations pour les prochains comités</li> </ul>

### **Exemple d'une opération étudiée mettant particulièrement en œuvre la mise en réseau interne**

*Analyse de l'ASMA à la suite de l'entretien*

Notation en fonction des mécanismes de mise en réseau

### Interne : 10/10

- Financement du LEADER du Velay de 32 000€
- 2 cofinanceurs :
  - o Communauté d'Agglomération du Puy en Velay de 5 000€
  - o Région AURA de 3 000€
- Date de début d'éligibilité le 28/03/18
- Comité de programmation le 17/09/20
- 4 échelles : Locale (comité de programmation et financement communauté de communes), régionale (financement région AURA et paiement ASP), nationale (relations avec GAL de France) et internationale (relations avec GAL d'Italie et d'Espagne)

### Externe : 7/10

- Le GAL a permis de développer le projet de l'ASMA car absence de permanents
- Relation positive : possibilité de faire évoluer le projet comme par exemple en augmentant les relations avec des GAL étrangers

### Subi : 8/10

- Les critères de sélection étaient assez peu contraignants
- Permis d'adapter le projet aux critères de sélection
- Obligation de cofinancement permet de faire travailler les acteurs en eux comme pour le projet

### Induit : 5/10

- Cofinancement en cascade
  - o Juin pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay
  - o Septembre pour la région AURA

### Influencée : 7/10

- Relation avec autres GAL et échanges de bonnes pratiques
- Important rôle de conseil du GAL

Total :  $10+7+8+5+7=37$

**RELATION DEVELOPPEE ET EFFICACE**

## Coopération transnationale LEADER

### « Fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe »

Co-construire le développement du Velay  
sur la scène européenne



#### Maîtres d'ouvrage (raison sociale) :

- Association Autour de St Michel d'Aiguilhe
- Maison Départementale de Développement Touristique Haute-Loire
- Commune d'Aiguilhe
- Chorale Melting Potes
- Syndicat Mixte du Pays du Velay

#### Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet :  
Aiguilhe (rayonnement à l'échelle du GAL et au-delà)

#### Coût du projet

- Coût global de l'opération :  
Coût prévisionnel de 123 961.38 €
- Montant de la subvention LEADER :  
Aide LEADER de 76 268 € en cofinancement avec la Région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, la Commune du Puy-en-Velay et la Commune d'Aiguilhe

#### Contact du maître d'ouvrage

Michel ROUSSEL  
mrousseau4302@gmail.com  
06.37.33.75.94

#### **Présentation du projet :**

Ce projet vise à fédérer et promouvoir les territoires partenaires qui possèdent un site michaëlique majeur. L'idée est de créer des activités communes autour de la valorisation des patrimoines et de l'itinérance, de la promotion de l'économie touristique et de la consolidation de l'identité européenne autour de St Michel.

Cette coopération regroupe les territoires suivants :

- GAL Escartons e Valli Valdesi (Piémont, Italie)
- GAL ADRINOC (Catalogne, Espagne)
- GAL Terres Romanes en Pays Catalan (Occitanie, France)
- GAL PETR Sud Manche Baie du Mont-St-Michel (Normandie, France)

#### **Objectif du projet / Lien avec la stratégie :**

Cette action a permis de fédérer également les acteurs locaux autour du site du Rocher St Michel d'Aiguilhe tout en apportant une dimension européenne aux échanges. De nombreuses réunions locales ont permises de nouvelles synergies entre les acteurs du tourisme, de la culture et de l'économie sur le Velay, en interaction avec des acteurs espagnols et italiens.

#### **Type d'innovation / exemplarité :**

Innovation dans la création de synergies nouvelles entre acteurs – Dimension européenne

#### **Réalisations et calendrier :**

Les premiers contacts avec les sites et territoires identifiés comme possédant un site michaëlique majeur ont débuté en 2017.

L'accord de coopération a été signé le 22/02/2019. Une première rencontre européenne s'est déroulée sur le Velay en octobre 2019. Une prochaine rencontre est prévue dans le Piémont, et en Catalogne en 2021. En 2020, un nouveau partenaire a intégré le projet.

#### **Résultats / Valeur ajoutée du projet :**

La principale valeur ajoutée du projet est la mise en relation d'acteurs locaux, mais aussi d'acteurs locaux avec leurs homologues européens.

#### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

- **Freins :**  
Temps agent nécessaire au montage du projet, difficulté de faire travailler ensemble des acteurs aux logiques différentes.

- **Atouts :**  
GAL très impliqués, création rapide d'un noyau de territoires intéressés par le sujet. Existence d'un réseau préalable.

#### **Transférabilité**

- **Recommandations :**

Laisser du temps à l'émergence de la coopération

- **Limites :**

Implication personnelle des acteurs, difficulté du turn-over dans la continuité des actions

Ce projet apparaît comme emblématique de la mise en réseau interne car il est développé à plusieurs échelles et permet de mettre en relation de nombreux acteurs du territoire et de développer de manière locale et internationale les territoires LEADER .

## 2. Le mécanisme externe, au cœur de la mise en réseau des projets

La mise en réseau externe est la deuxième mise en réseau la plus développée au sein du Programme LEADER 2015-2020 du Velay. Elle repose sur la communication informelle entre :

- Les porteurs de projets et le GAL
- Les porteurs de projets entre eux
- Le GAL et ses acteurs
- Les acteurs extérieurs et le GAL
- Les acteurs extérieurs entre eux

Le développement de la mise en réseau externe s'est déroulé en quelques grands temps d'échanges :

- La rencontre bilan d'Allègre en 2020 qui a permis à des acteurs publics, privés et des porteurs de projets de se rencontrer et d'échanger. Cette rencontre rentre dans le cadre de la mise en réseau externe et a permis la création de beaucoup de relations.
- Les rencontres dans le cadre de la FA 6, la coopération « Fédérer les sites de Saint-Michel en Europe ». Ces rencontres permettent aux membres des GAL et à leurs acteurs principaux d'échanger sur leur mode de fonctionnement. Cette mise en réseau externe est également très liée avec la promotion du LEADER entre acteurs et les rencontres inter GAL permettent de promouvoir les bonnes pratiques de chacun.
- La promotion et la mise en place des projets sont l'un des moments très importants dans la mise en réseau du mécanisme externe. Elles peuvent être de natures différentes, promotions sur internet, par une soirée d'inauguration, de promotion... Grâce à la diversité des outils de promotion, la mise en réseau est en plein développement.
- De nombreux échanges entre techniciens est à noter. Il s'agit des échanges les plus informels (discussion autour d'un projet pendant les temps de travail

Réussites	Echecs
- Développement à plusieurs échelles de la promotion et de la communication	- Assez peu de rencontres depuis la Crise du Covid 19 ne le permettant pas
Freins	Préconisations
- Relation compliquée et longue à développer	- Promouvoir ce mécanisme par le biais de rencontre avec les porteurs de projets et les acteurs du programme

## **Exemple d'une opération étudiée mettant particulièrement en œuvre la mise en réseau externe**

*Analyse du parcours thématique et numérique d'Allègre à la suite de l'entretien*

### Notation en fonction des mécanismes de mise en réseau

#### Interne : 9/10

- Montant LEADER de 9 505.00 €
- Total d'aides publiques de 47 059.62 €
  - o Région Auvergne Rhône Alpes 29 601.38 €
  - o Etat Réserve parlementaire 7 953.24 €
- Date de début d'éligibilité du 14/11/2016
- Comité de Programmation du 29/06/2017
- Trois échelles :
  - o Locale : Comité de Programmation et Comité Technique
  - o Régionale : Subvention de la région
  - o Nationale : Dotation de la réserve parlementaire de l'Etat

#### Externe : 10/10

- Promotion par plusieurs outils
  - o Internet et application mobile izi.TRAVEL
  - o Format papier avec le carnet de voyage
  - o Promotion dans la presse locale
  - o Par la MDDT
- Relations avec le Département de la Haute Loire dans l'optique d'intégrer le parcours dans une application du département (projet non abouti)
- Relation positive : Volonté de travailler sur un nouveau projet avec LEADER
- Mise en relation avec une artiste pour la réalisation des aquarelles dans le carnet de voyage

#### Subi : 4/10

- Critères de sélection assez peu contraignants
- Règle des 66% assez contraignante

Induit : 7/10

- Cofinancement en cascade
  - Début juin pour la réserve parlementaire
  - Fin juin pour la région AURA
- Promotion a plusieurs échelles et multi acteurs

Influencée : 5/10

- Suggestion de l'application izi.TRAVEL pour ajouter le parcours
- Conseils délivrés par la cellule animation/gestion du GAL du Velay

Total :  $9+10+4+7+5= 35$

**RELATION DEVELOPPEE ET EFFICACE**



## Création d'un parcours thématique numérique et d'un observatoire à la découverte du bourg ancien, du Mont Baury et du Mont Bar

Fédérer et promouvoir l'offre touristique itinérante



**Maitre d'ouvrage (raison sociale) :**  
Commune d'Allègre

### Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay  
- Commune du projet :  
Commune d'Allègre, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

### Coût du projet

- Coût global de l'opération :  
Coût réalisé de 71 303.82 €

- Montant de la subvention LEADER :  
Aide LEADER de 9 505 € en cofinancement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (Réserve Parlementaire)

### Contact du maitre d'ouvrage

Gilbert MEYSSONIER, Maire  
mairie.allegre@wanadoo.fr  
04.71.00.71.21  
Jean-Noël BORGET, CPIE du Velay  
jean-noel.borget@cpieduvelay.fr  
04.71.03.01.17

### **Présentation du projet :**

Le bourg d'Allègre possède des « ruelles-escaliers » appelées « charreyrons » qui permettent de relier transversalement deux espaces urbains. Certains existent depuis le Moyen-Age.

Ces « charreyrons » ont été réhabilités en cheminements numériques, touristiques et pédagogiques afin d'établir une liaison douce entre le site naturel du Mont Bar, le centre bourg médiéval et le Mont Baury.

Tout le long du parcours, les promeneurs, visiteurs ou scolaires découvrent les richesses naturelles et patrimoniales de la commune grâce à des outils numériques (parcours et points d'intérêts disponibles via une application pour smartphones). L'ancien lavoir Place du Marchédial a été transformé en site d'observation grâce à la construction d'un balcon panoramique avec lunette d'observation et table d'interprétation du paysage. Ce parcours thématique numérique est complété par un carnet de voyage et un jeu à réaliser le long du parcours. Le point info touristique comporte un espace muséographié.

Le contenu du parcours numérique d'Allègre est intégré dans une application pour smartphones, ce qui assure son rayonnement et sa fréquentation.

Pour la collecte des informations (patrimoine, faune, flore, géologie...), un groupe de travail composé du CPIE du Velay, de la Maison Départementale du Tourisme, du Comité de la Randonnée Pédestre et de personnes ressources de la commune a été formé sous l'égide la Commune d'Allègre.

### **Objectif du projet / Lien avec la stratégie :**

Proposer une offre complémentaire à la clientèle itinérante afin de faire du Velay une destination à part entière et allonger la durée de séjour.

### **Type d'innovation / exemplarité :**

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce parcours utilise les outils numériques et s'inscrit dans une offre locale mise en réseau autour de la marque « Volcans en Liberté ».

### **Réalisations :**

Ce projet a permis la création d'un observatoire de lecture du paysage très utilisé dans le bourg-ancien.

### **Résultats / Valeur ajoutée du projet :**

Ce parcours de découverte numérique permet de développer l'offre touristique locale et permet de répondre aux besoins de la clientèle itinérante pour des cheminements complémentaires.

### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

- **Freins** : Utilisation d'outils numériques à faciliter
- **Atouts** : De nombreuses compétences pour faire émerger le contenu des outils d'interprétation

### **Transférabilité**

- **Recommandations** : Nécessité de s'inscrire dans un réseau existant pour une plus forte visibilité
- **Limites** : Existence d'un réseau existant dynamique

Ce projet permet d'illustrer la mise en réseau externe grâce à de nombreux moyens de promotion de l'opération et permet de structurer le territoire à travers les relations qu'il a su mettre en place (de manière informelle) et toutes celles qu'il développe aujourd'hui.

### 3. Le mécanisme subi , contraintes et valorisations choisies par le GAL

Le mécanisme de mise en réseau subi est mis en place en suivant les règles mises en place par le GAL pour définir ses objectifs et donc les projets qu'il souhaite accompagner. Ce mécanisme subi représente à la fois le plus contraignant mais aussi le plus valorisant pour les porteurs de projets.

Elles peuvent être inhérentes, par exemple: Recherche de cofinancement (Obligation de cofinancement) ou Règles FEADER (Obligation de conserver l'investissement pendant 5 ans). Mais elles peuvent être également définies par le GAL, par exemple : Règles de bonne gestion de l'enveloppe (Financement maximum de 66%) ou Critères de sélections (L'emploi de ressources locales).

Toutes ces règles qui régissent le programme LEADER du Velay ont été définies dans le dossier de candidature (dossier monté soumis à une sélection pour pouvoir prétendre au LEADER) au programme mais aussi dans la Convention (Document regroupant les règles et les devoirs entre les trois signataires, le GAL, l'OP et l'AG). Elles représentent les fondements du LEADER du Velay. Selon les porteurs de projets, ces règles peuvent apparaître assez contraignante quand pour d'autres elles s'adaptent pleinement à leur projet.

La phase de préparation du programme a également permis de préciser certaines notions (ex : ressource locale) et a permis d'améliorer l'adéquation à la stratégie des projets financiers.

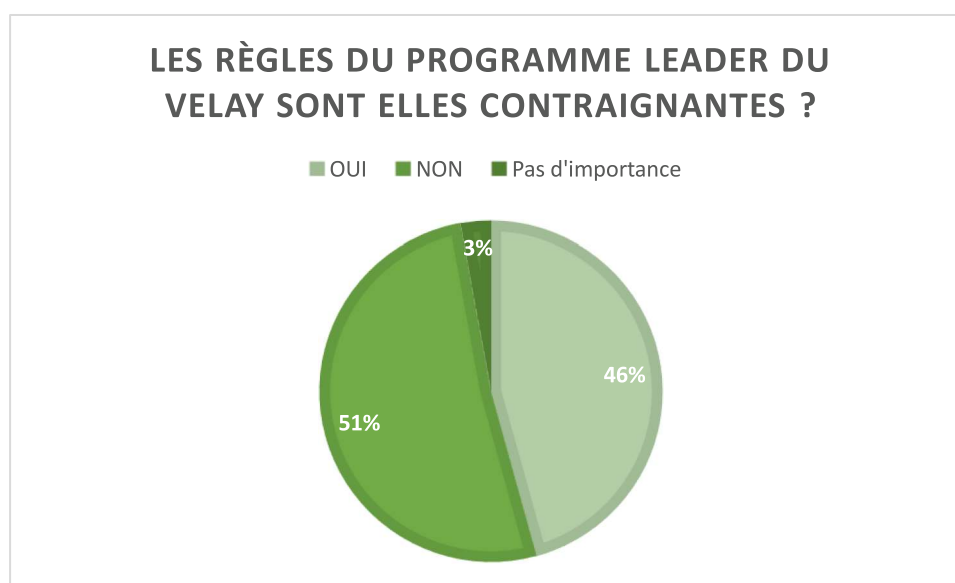
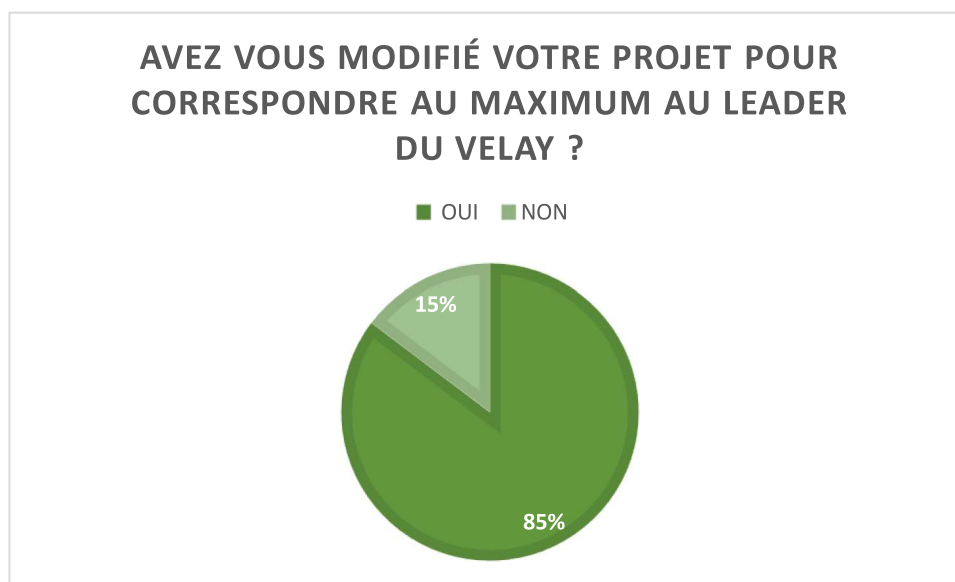


Figure 25 : Représentation des règles LEADER, GAL du Velay, 2021

La plus grande majorité des porteurs de projets interrogés ont trouvé que les règles qui fédèrent le programme LEADER du Velay ne sont pas contraignantes bien au contraire. 42 % ont trouvé qu'elles apparaissent comme assez contraignante notamment la règle d'un financement maximum de 66% d'aides publiques (tout financeur confondu) qui s'applique aux collectivités porteuses d'investissements matériels.



*Figure 26 : Représentation de porteurs de projets ayant modifié le projet pour correspondre au LEADER du Velay, GAL du Velay, 2021*

A la question avez-vous modifié votre projet pour correspondre au maximum au LEADER du Velay, une écrasante majorité des oui (85%) est présente. 29 Porteurs de projets interrogés sur 34 ont répondu oui, mais ce oui est à nuancer. Pour la plupart il s'agissait de modifier un ou deux prestataires qui n'était pas dans la zone du Pays du Velay pour en choisir un qui était dans la zone. Cette modification a permis de développer la mise en réseau influencée et la connaissance des projets. La cellule Animation/Gestion du GAL du Velay a été sollicitée pour mettre en relation des porteurs de projets avec des entreprises locales (si possible qui ont été subventionnée aussi par le LEADER du Velay). Ces règles apparaissent donc comme un véritable moyen de sélection des projets qui correspondent et participent au maximum au développement du territoire du Pays du Velay. Ces règles imposées reflètent ici l'intérêt que portent les porteurs de projets pour le programme LEADER. En effet, plus la moitié des porteurs de projets ont jugés que ces règles étaient contraignantes mais le second graphique montre que 85 % d'entre eux ont été prêts à modifier leur projet pour correspondre aux attentes LEADER. Ce pourcentage très important montre l'importance et l'attrait qu'a le programme LEADER du Velay sur les projets.

Réussites	Echecs
- Importante volonté d'adaptation de la part des porteurs de projets	- Critères assez contraignants pour certaines opérations
Freins	Préconisations
- Mêmes règles et contraintes pour toutes les opérations	- Ajuster les règles en fonction du type de porteur de projets (Financement maximum d'aides publiques à hauteur de 66%)

**Exemple d'une opération étudiée mettant particulièrement en œuvre la mise en réseau subi :**

*Analyse du Food Truck du Pré O Plat (POP) à la suite de l'entretien*

Notation en fonction des mécanismes de mise en réseau

Interne : 9/10

- Financement LEADER de 2 394.00 €
- Total d'aides publiques de 14 364.00 €
  - o Région Auvergne Rhône Alpes de 9 576.00 €
  - o Communauté d'Agglomération du Puy en Velay de 2 394.00 €
- Passage en Comité de Programmation le CP du 20/12/2018
- Début date d'éligibilité le 09/02/2018
- 2 échelles :
  - o Locale : Comité de Programmation et Comité Technique ; Financement de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
  - o Régionale : Financement de la région AURA

Externe : 8/10

- Promotion du projet à différentes échelles et clientèles
  - o Locale : Clients de la commune, client de travail
  - o Départementale : Réception de travail, mariages, anniversaires...

- Régionale : Séminaires, festivals
- Promotion sur internet
- Promotion à l'aide de flyer

**Subi : 9/10**

- Part importante d'autofinancement pour correspondre aux attentes LEADER
- Promotion de la ressource locale par 2 moyens
  - Travail en coopération avec des producteurs locaux
  - Vente directe et mise en valeur des produits
- Plusieurs cofinanceurs

**Induit : 6/10**

- Cofinancement en cascade
- Relations avec les producteurs prise au fur et à mesure
- Nature du travail et donc de la mise en réseau qui dépend de la demande

**Influencée : 4/10**

- Premier projet de ce type soutenu par le LEADER du Velay
- Accompagnement dans les démarches administratives

Total :  $9+8+9+6+4= 36$

**RELATION DEVELOPPEE ET EFFICACE**

## Création d'un food-truck pour la valorisation des produits alimentaires locaux

Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales



**Maître d'ouvrage (raison sociale) :**  
SARL POP Du Pré O Plat

### Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay

- Commune du projet :

Commune de Vergezac, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

### Coût du projet

- Coût global de l'opération :

Coût réalisé de 46 291,14 €

- Montant de la subvention LEADER :

Aide LEADER de 2 394 € en

cofinancement avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la Région Auvergne Rhône Alpes

### Contact du maître d'ouvrage

Melissa BOUCHUT

popdupreoplat@gmail.com

07.77.07.04.20

### **Présentation du projet :**

La SARL POP "Du Pré O Plat" est un food-truck qui a pour vocation la mise en valeur des produits locaux avec la valorisation des acteurs principaux : les producteurs.

Le lien direct entre le producteur et le consommateur est valorisé. L'histoire de chaque produit de sa conception à l'assiette est mise en avant à travers des fiches d'identités des producteurs. Le food-truck est consacré majoritairement au burger et frites maison mais aussi aux légumes sautés ou plats mijotés.

Mélissa BOUCHUT a noué des partenariats très forts avec les producteurs locaux et travaille fréquemment au sein du Comité de Promotion des Produits Agricoles et Agroalimentaires de Haute-Loire. Cette passionnée de cuisine a la volonté forte de mettre en avant son territoire et les hommes et femmes qui le font vivre.

Les produits proposés à base de matières premières locales différencient l'entreprise de ses concurrents. Ses fournisseurs sont des agriculteurs locaux qui produisent des viandes et des produits de qualité.

### **Objectif du projet / Lien avec la stratégie :**

Réaliser des investissements performants pour améliorer la gamme de prestations proposées et valoriser plus fortement les ressources locales en renforçant notamment le partenariat avec des entreprises locales.

### **Type d'innovation / exemplarité :**

Le projet répond aux attendus du programme puisque les fournisseurs de matières premières sont locaux et que la provenance des produits est fortement mise en avant dans le cadre d'un partenariat valorisant pour le territoire.

### **Réalisations :**

Ce projet a permis de répondre à la demande des populations locales et des clientèles extérieures pour des produits locaux bien identifiés.

### **Résultats / Valeur ajoutée du projet :**

Cette opération permet de renforcer la valorisation des ressources locales par cette entreprise dynamique, par le biais d'une meilleure productivité et confort de travail.

### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

- **Freins :** Nouveauté de ce type de restauration sur le bassin du Puy-en-Velay
- **Atouts :** Adéquation de LEADER avec le dispositif de cofinancement local, bonne circulation de l'information entre les partenaires par le biais d'un comité de suivi

### **Transférabilité**

- **Recommandations :** Importance de la culture commune établie au sein du GAL sur la politique d'aides aux entreprises. Nécessité de poursuivre la pédagogie en direction des nouveaux partenaires.
- **Limites :** Nécessité d'avoir une trésorerie solide en attente du versement de la subvention LEADER, expliqué par la lourdeur du programme (mise en place, délai).

L'opération POP est une véritable réussite en termes de mise en réseau subie puisqu'elle a su s'adapter aux règles et aux attentes LEADER pour correspondre parfaitement au programme et donc véhiculer des ressources locales à son échelle.

#### 4. Le mécanisme induit, moteur de coopération et de relations en cascades

La mise en réseau induite est le mécanisme qui dépend des autres, il est souvent dans une logique en cascade. Elle correspond à plusieurs étapes en échelles pour le développement de la mise en réseau des projets.

- **Echelle 1, proximité évidente avec le porteur de projet** : Il s'agit de la relation entre le porteur de projet et un membre de sa commune (maire...) ou d'un membre des chambres consulaires. C'est la relation la plus immédiate avec le porteur de projet et aussi la plus importante, c'est grâce à elle que le programme LEADER va pouvoir être entendu pour la première fois de la part du porteur de projet.
- **Echelle 2, A la rencontre du programme LEADER** : Cette échelle ne concerne plus le porteur de projet mais l'intermédiaire connaissant le programme LEADER. Cet intermédiaire vient à la rencontre de la cellule Animation / Gestion du GAL du Velay pour échanger sur le projet et sa possible subvention.
- **Echelle 3, La rencontre entre le GAL et le porteur de projet** : Cette échelle est l'une des plus importantes, elle va permettre au GAL de définir plus précisément le but et l'orientation du projet pour pouvoir l'intégrer au mieux dans une des Fiches Actions et dans les critères de sélection LEADER.
- **Echelle 4, Echanges sur le projet avec l'intermédiaire** : A l'issue de la rencontre entre le GAL et le porteur de projet, il est important de travailler sur les démarches administratives en coopération avec l'intermédiaire qui a fait connaître le projet au GAL.
- **Echelle 5, Présentation du projet devant les membres des comités** : Les comités sont composés à la fois de techniciens (pour le Comité Technique) et d'élus (pour le Comité

de Programmation). Ce sont eux qui vont donner leur avis sur la demande de subvention du projet et qui vont dans un second temps faire connaître le projet à leur échelle.

Cette mise en réseau multi-échelle permet également de faire connaître le programme LEADER sur la grande majorité du territoire. Cette mise en réseau est très développée au LEADER du Velay et est très demandée puisqu'une liste d'attente des projets est mise en place. Cette attractivité est également représentée par le nombre de communes ayant bénéficié de l'aide LEADER (88 communes sur 102).

Réussites	Echecs
- Travail de coopération très important et valorisant entre les acteurs	- Liste d'attente importante de projets
Freins	Préconisations
- Objectif d'inclusion pour toutes les communes à atteindre dans la mesure du possible	- Travail de mise en réseau du programme pour donner la possibilité aux communes de participer.

### **Exemple d'une opération étudiée mettant particulièrement en œuvre la mise en réseau induit**

*Analyse du projet « Paroles » à la suite de l'entretien*

#### Notation en fonction des mécanismes de mise en réseau

Interne : 9/10

- Montant LEADER Velay 63 244,74 €
- TOTAL Aides Publiques 78 775,06 €
  - o CC Mézenc 2016 -2017 5 562,00 €
  - o CA Le Puy 2016 - 2017 5 000,00 €
  - o Département Haute-Loire 2016 - 2017 4 968,32 €
- Conseil de Programmation du 09/05/2016
- Date de début d'éligibilité du 04/01/2016
- Deux échelles :
  - o Locale CA Le Puy en Velay et CC Mézenc Loire Meygal



- Départementale : Département de la Haute-Loire

Externe : 9/10

- Coopération entre les acteurs de chaque localité
- Travail auprès de populations locales pour recueillir les données
- Promotion importante dans les écoles
- Promotion sur internet

Subi : 5/10

- Adaptation au critère de valorisation de la ressource locale
- Auto-investissement de 20%

Induit : 10/10

- Travail de collecte projet par projet
- Coopération entre plusieurs acteurs à différentes étapes du projet
- Co-financement en cascade

Influencée : 4/10

- Aide du GAL du Velay dans les démarches administrative

Total :  $9+9+5+10+4= 37$

**RELATION DEVELOPPEE ET EFFICACE**

**Projet « Paroles »  
Animation et Projet artistique  
autour du patrimoine culturel  
immatériel sur  
le Pays du Velay**

S'approprier, faire partager et diffuser les  
marqueurs identitaires du Velay



**Maître d'ouvrage (raison sociale) :**

Centre Départemental des Musiques et  
Danses Traditionnelles de Haute-Loire

**Localisation**

- Nom du GAL : GAL du Velay  
- Communes du projet :  
Communauté d'Agglomération du Puy-  
en-Velay, Communauté de Communes  
Mézenc Loire Meygal

**Coût du projet**

- Coût global de l'opération :  
Coût réalisé de 97 542.24 €  
  
- Montant de la subvention LEADER :  
Aide LEADER Velay de 59 015.20 €

**Contact du maître d'ouvrage**

Céline GOUPIL, Présidente  
Virgilia GACOIN, Permanente  
cdmdt43.mail@gmail.com  
04 71 02 92 53

**Présentation du projet :**

Le projet « Paroles » s'est déroulé de 2016 à 2018 sur le Velay. Ce travail, conduit par le CDMDT, vise à promouvoir, sauvegarder, transmettre et inventer le patrimoine oral de la Haute Loire.

Le CDMDT de Haute-Loire a d'abord sollicité les collectivités partenaires pour construire un projet adapté à leurs besoins et à leurs problématiques. En partenariat avec elles, les équipes ont mené des actions de collectage par le biais d'entretiens ouverts avec les acteurs identifiés. Ensuite, tout ce patrimoine a été numérisé, analysé et synthétisé dans le cadre de fiches descriptives. Ce travail préparatoire a permis de créer de nombreux supports pour les ateliers de sensibilisation/transmission envers différents publics : Jeune public/Petite enfance, Public adulte, Personnes âgées.

Enfin, ces temps d'appropriation se sont conclus par des événements artistiques festifs sur le territoire en réponse aux besoins des acteurs locaux (bals, concerts, projections de films) et en lien avec des associations locales.

Ce projet a donné lieu à plusieurs livrables : Livre-CD de chansons et danses à destination des enfants de 6 à 12 ans, Film « Paroles de Mézenc », Web-documentaire « A l'entour du Puy » mais aussi la création d'une fanfare « Neira Fanfara » qui fait vivre les chants et répertoires collectés.

**Objectif du projet / Lien avec la stratégie :**

L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine culturel immatériel du territoire, à favoriser le lien social et la transmission entre les générations.

**Type d'innovation / exemplarité :**

Le projet est exemplaire dans la mesure où de nombreux acteurs ont été impliqués et que tous les événements organisés pour la diffusion des supports ont donné lieu à des débats essentiels sur le rapport des habitants aux patrimoines locaux et donc à leurs territoires.

**Réalisations :**

Ce projet a permis l'appropriation des patrimoines locaux par les habitants et de renforcer le sentiment d'appartenance locale.

**Résultats / Valeur ajoutée du projet :**

Ce projet a entraîné un questionnement sur le patrimoine culturel qui n'est autre que la question d'une identité que l'on s'approprie et que l'on renouvelle constamment, facilitant le lien social, notamment pour les populations exogènes.

**Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

- **Freins** : Travail long de mise en réseau pour faire travailler les acteurs ensemble
- **Atouts** : Impact territorial très fort et mobilisation durable

**Transférabilité**

- **Recommandations** : Travail de collectage nécessaire à la mobilisation des acteurs
- **Limites** : Nécessité d'une trésorerie très solide dans l'attente des versements LEADER

Ce projet est le plus représentatif de la mise en réseau induite car il a réellement un fonctionnement en cascade que ce soit dans la réalisation du projet (étape par étape) ou bien dans le recueil des cofinancements.

## 5. Le mécanisme influencé, l'expérience du GAL au service des porteurs de projet

Le mécanisme influencé repose sur l'expérience du GAL et du porteur de projet. C'est l'échange des bonnes pratiques LEADER. Elle a pour but de définir si le Groupe d'Action Locale a un rôle de structuration, de conseil et met en relation avec les autres acteurs. (ex : rôle de conseil pour un projet similaire à un ancien projet).

Ce mécanisme évalue la capacité du GAL à accompagner des projets similaires à une précédente opération. Il s'agit ici de révéler la mise en place d'un suivi personnalisé en fonction des projets et des expériences.

Il représente également l'importance de la cellule animation / gestion au sein du bon déroulé du programme, il est à noter que l'équipe est stable depuis 2010 et a donc une expérience commune de 2 programmes. Cette expérience est un véritable atout pour les porteurs de projets qui peuvent être susceptibles de monter un projet similaire à un ancien des programmes et donc recevoir un accompagnement encore plus personnalisé.

De plus, 2 grands acteurs dans l'accompagnement des projets à travers le GAL sont à noter, LEADER France et Réseau Rural qui font partie du réseau LEADER et qui partagent apportent des connaissances et des retours d'expériences auprès de la cellule animation / gestion. Ils agissent comme intermédiaire entre le GAL et les porteurs de projets et permettent d'augmenter l'expérience et le recul de la cellule animation / gestion.

Réussites	Echecs
<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi personnalisé pour de nombreux projets notamment la FA 1</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assez peu de recul sur certains projets pour pouvoir en tirer des conclusions et des retours d'expériences</li></ul>
Freins	Préconisations
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nécessite un accompagnement très personnalisé et beaucoup de temps</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appuie sur des anciens porteurs de projets pour aider le GAL dans ce mécanisme</li></ul>

## **Exemple d'une opération étudiée mettant particulièrement en œuvre la mise en réseau influencé**

*Analyse du projet « L'auberge du Grand Chemin » à la suite de l'entretien*

### Notation en fonction des mécanismes de mise en réseau

#### Interne : 9/10

- Subvention du LEADER Velay 9 338.00 €
- TOTAL Aides Publiques 239 375.12 €
  - o Région Auvergne Rhône Alpes 120 000.00 €
  - o Etat DETR 2017 72 551.12 €
  - o Département Haute-Loire 37 486.00 €
- Conseil de Programmation du 14/02/2018
- Date de début d'éligibilité : 11/09/2017
- 3 échelles :
  - o Départementale
  - o Régionale
  - o Nationale

#### Externe : 6/10

- Connaissance du commerçant dans le village
- Importante mise en réseau des producteurs locaux
- Travail sur la promotion touristique

#### Subi : 6/10

- Promotion de la ressource locale par l'épicerie
- Absence de contraintes liées aux règles du GAL du Velay

#### Induit : 4/10

- Recherche des producteurs partenaires au fur et à mesure
- Promotion du restaurant par le bouche à oreille

#### Influencé : 10/10

- Expérience très importante de la part du porteur de projet
- Retour d'expérience très important de la part du GAL qui avait accompagné des projets similaires

- Partage d'expérience auprès des autres porteurs de projet

Total :  $9+5+6+4+9= 35$

**RELATION DEVELOPPEE ET EFFICACE**

## Aménagement d'un local commercial pour la création d'un commerce multi-services

Accompagner, structurer et promouvoir l'offre en ressources locales vellaves



**Maître d'ouvrage (raison sociale) :**  
Mairie de Saint Christophe sur Dolaizon

### Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet : Commune de Saint Christophe sur Dolaizon

### Coût du projet

- Coût global de l'opération :  
Coût réalisé de 389 128.43€

- Montant de la subvention LEADER :  
Aide LEADER de 9 338.00€ en cofinancement avec la Région Auvergne Rhône Alpes, l'Etat DETR 2017 et le Département de la Haute-Loire

### Contact du maître d'ouvrage

Daniel BOYER, Maire

[mairie.saint-christophe-sur-dol@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-christophe-sur-dol@wanadoo.fr)

04-71-03-10-78

### **Présentation du projet :**

La commune de Saint Christophe sur Dolaizon est à proximité du Puy en Velay (10km). Fort de ce constat, la commune a acheté en 2017 un bâtiment idéalement situé en centre-bourg pour accueillir le projet d'un commerce multi-services.

Il regroupe 3 activités :

- Restaurant
- Epicerie
- Dépôt de Pain

Au-delà des services, la capacité à s'investir dans la vie du village et à créer du lien social est déterminante.

À la suite d'un appel à candidature, il s'agit de M. BONFILS qui a été choisi comme exploitant et qui a ouvert l'établissement « Auberge du Grand Chemin » en février 2019.

### **Objectif du projet / Lien avec la stratégie :**

Cette opération participe à la densification des services en milieu rural et répond à la demande de la population locale et des clientèles extérieures en valorisant l'offre en ressources locales vellaves.

### **Type d'innovation / exemplarité :**

Le projet répond aux attendus du programme puisque cet investissement est destiné à devenir le lieu de vie de la commune et permet de créer du lien social entre les habitants.

### **Réalisations :**

Ce projet a permis de créer un nouveau lieu de vie au sein de la commune. Il a également permis de mettre en place une nouvelle offre de service et de commerce au sein de la commune.

### **Résultats / Valeur ajoutée du projet :**

Cette opération permet de renforcer le positionnement du territoire comme un lieu dynamique. Il répond aux besoins des locaux et des randonneurs du GR 65. Cette création a permis de développer l'attractivité de la commune comme lieu de vie.

### **Facteurs clés de l'innovation/exemplarité**

- **Freins** : Nécessite une adhésion permanente de la population locale.
- **Atouts** : Fort soutien des élus au niveau local.

### **Transférabilité**

- **Recommandations** : Importance de l'implication des élus et de la population locale (résidente et travailleuse) Afin d'éviter les fuites commerciales en faveur du Puy en Velay
- **Limites** : Nécessite un investissement financier important et une importante communication pour faire connaître l'établissement et la commune.

Cette opération est emblématique de la mise en réseau influencé car il a pu bénéficier à la fois de l'expérience du GAL en matière de multiples ruraux mais aussi de l'expérience du porteur de projet sur cette activité et au sein de la commune.

## B. Le bilan des critères, révélation des points forts et d'une mise en réseau très développée à plusieurs échelles

### 1. Un véritable engagement et accompagnement du GAL, un sentiment très fort des porteurs de projet

L'engagement du GAL auprès des porteurs de projet est très fort puisque 100% des opérations interrogées se sont senties accompagnées par la cellule Animation / Gestion du LEADER du Velay.

Parmi les entretiens, certains verbatims ont particulièrement illustré ce propos :

- « On s'est senti très soutenu avec téléphone et date butoir. Ils sont très vigilants, ils veillent au grain. »
- « Je vois la différence entre le FEADER et là on était seul, alors que côté LEADER, il est clair que la cellule a été particulièrement active pour construire le dossier, l'ajuster ça a été déterminant »
- « Ils sont super, ils ont accompagné sur le montage du dossier ils ont joué le jeu pour que le dossier soit subventionné. »

A travers ce recueil de témoignages, le GAL du Velay apparaît comme plus que compétent dans le développement de sa mise en réseau et dans l'accompagnement et donc la connaissance des projets. Cet accompagnement personnalisé se représente également dans le nombre de projets souhaitant recandidater à l'aide LEADER.

Sur les 34 projets interrogés, 31 ont une idée de projet à soumettre au GAL du Velay dans les prochaines années. Et seulement 6 ont relevé que le financement maximum d'aides publiques à hauteur de 66% pourrait être un frein à leur projet.

## 2. La mise en place de partenariats à l'échelle locale et régionale, moteur de cohésion entre territoires voisins

Les relations entre GAL s'exercent le plus souvent par une mise en réseau externe qui n'est pas officielle mais qui a un impact aussi important que la mise en réseau interne, qui, elle est plus officielle. Les relations qu'entretiennent les GAL ensemble peuvent être à différentes échelles :

- **Départementale** : Ici, entre le GAL Pays de Lafayette et le GAL du Velay, la mise en réseau est très importante car la gestionnaire du GAL du Pays de Lafayette travaille 1 fois par semaine dans les mêmes bureaux que la Cellule Animation / Gestion du GAL du Velay. Les relations entre le GAL du Velay et le GAL de la Jeune Loire et ses rivières et également assez développée par de nombreux échanges de mails et leur participation à l'échange sur l'évaluation du programme mis en place par le Velay.
- **Régionale** : Par l'intermédiaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes lors de webinaire ou bien de rencontres autour d'un thème à aborder. Mais aussi par l'intermédiaire de Cap Rural si le GAL en est membre.
- **Nationale** : Par l'intermédiaire de LEADER France, si le GAL en est membre. Par le biais de la coopération (Ex. : Relation avec le GAL PETR Sud Manche Baie du Mont-St-Michel dans le cadre de la coopération internationale Saint-Michel en Europe).
- **Internationale** : Par la mise en place d'un projet de coopération européen regroupant 5 GAL, 3 Français, 1 Espagnol et 1 Italien. Ce projet de coopération agit également à l'échelle locale en mettant en relation des acteurs locaux.



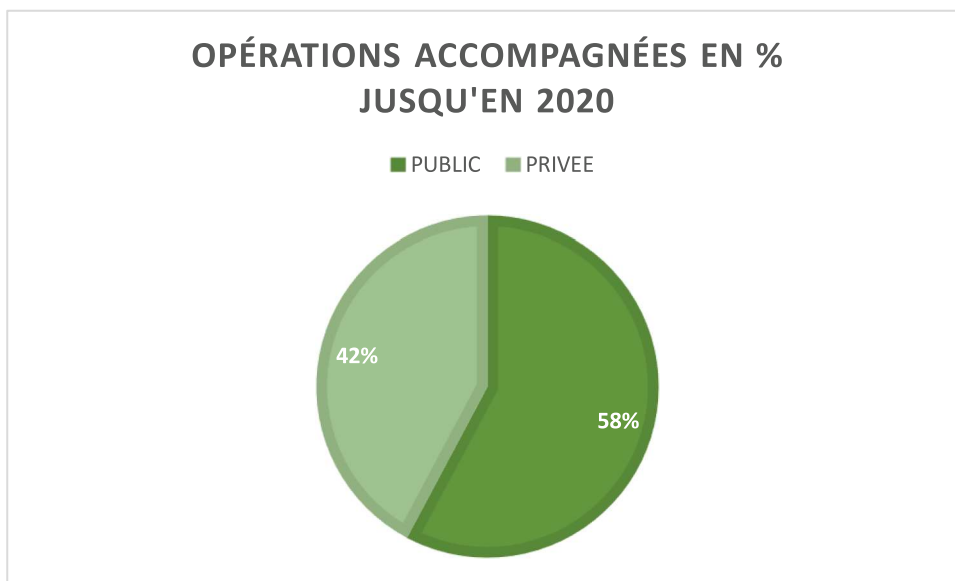


Figure 27 : : Représentation en % des projets accompagnés par le GAL du Velay jusqu'en 2020, GAL du Velay, 2021

La représentation des opérations accompagnées par le programme LEADER du Velay représente également la mise en réseau exercée par la cellule Animation / Gestion. En effet, plus de 42% des opérations financées sont des opérations privées ce qui représente donc une mise en réseau très développée par plusieurs acteurs et à plusieurs échelles.

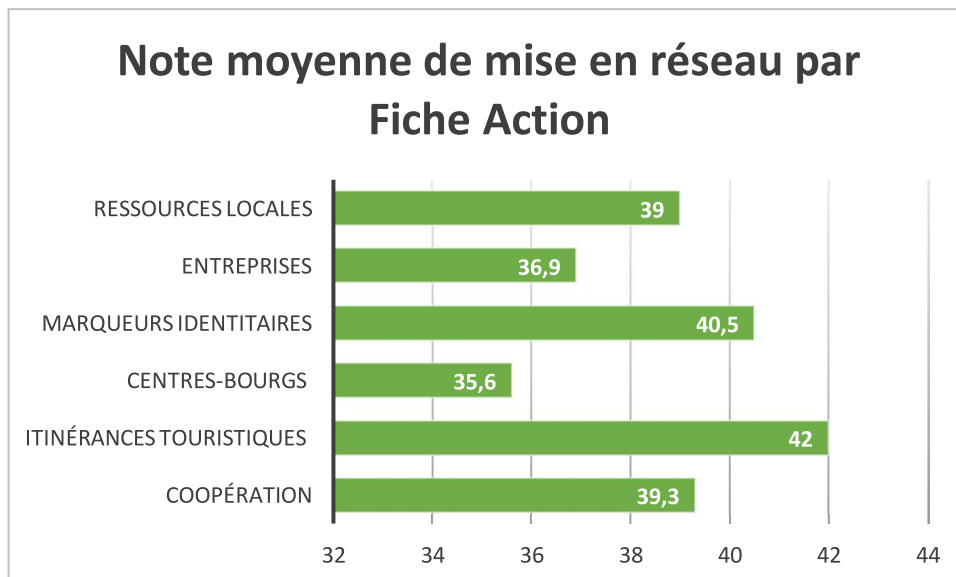


Figure 28 : Moyenne générale des Fiches Actions selon les mécanismes de mise en réseau, GAL du Velay, 2021

Ce graphique montre l'impact et le développement de la mise en réseau. La Fiche Action avec la mise en réseau la plus développée est l'itinérance touristique avec 42/50 et notamment une

mise en réseau externe très développée et une très grande promotion à plusieurs échelles et par plusieurs moyens.

La Fiche Action qui a une mise en réseau la moins développée est les Centre Bourgs, il est vrai que les porteurs de projets sont essentiellement des communes mais aussi il y a un manque

important de promotion et de valorisation à différentes échelles. Il est vrai, que l'opération n'est pas effectuée dans un but de mise en réseau du projet mais bien de la commune, c'est ce qui ne lui permet de développer une mise en réseau personnelle.

### 3. Un bilan selon une analyse des critères de mise en réseau, représentation en tableau AFOM

Mécanismes de mise en réseau	Représentation en moyenne sur 10
INTERNE	8,7/10
EXTERNE	8,4/10
SUBI	6,1/10
INDUIT	5,9/10
INFLUENCE	7,3/10
Total moyen	7,3/10

Le tableau ci-dessus des critères représente une moyenne, cela signifie que des projets ont obtenu bien moins mais aussi bien plus que la moyenne. Néanmoins, cette donnée est très intéressante pour pouvoir se donner une idée globale de l'impact et du développement de la mise en réseau du programme LEADER du Velay. Cette mise en réseau est extrêmement développée pour les mécanismes internes et externes. Néanmoins, une petite fragilité concernant les mécanismes induit et subi est à noter mais les moyennes restent bien au-dessus de la moyenne générale qui est de 25/50.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rôle structurant sur la quasi-totalité du territoire</b></li> <li>- Connaissance élevée du programme LEADER et de ses objectifs par le GAL et les acteurs du territoire</li> <li>- Forte connaissance des projets</li> <li>- Accompagnement important des porteurs de projet</li> <li>- <b>Très fort développement des mécanismes internes et externes de mise en réseau</b></li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles du programme pouvant paraître un peu strictes</li> <li>- Mécanismes subi et induit pouvant être plus développés</li> <li>- <b>Développer les synergies autour de la Fiche Action 4 Centres Bourgs</b></li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bonne participation des acteurs lors des comités</b></li> <li>- <b>Relations mises en place avec d'autres territoires ruraux et donc développement des partenariats</b></li> <li>- Expérience importante de la cellule Animation/Gestion (stable depuis 2010) sur les programmes LEADER</li> <li>- <b>Reprogrammer « LEADER Velay info » pour répondre à une demande des porteurs de projet</b></li> <li>- Promouvoir le site internet pour développer à son maximum la mise en réseau externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possible perte de dynamique et de mise en réseau dans les partenariats</li> <li>- Faible adaptabilité des critères en fonction des porteurs de projet</li> <li>- <b>Perte d'information sur les projets suite à l'absence des auditions de porteurs de projets en Comité</b></li> </ul>

## Conclusion

En conclusion, le programme LEADER du Velay apparaît comme exemplaire dans le suivi et la mise en réseau des projets. Cette mise en réseau apparaît comme très développée et très efficace. Elle s'exécute par 5 mécanismes :

- Mécanisme interne
- Mécanisme externe
- Mécanisme subi
- Mécanisme induit
- Mécanisme influencé

La mise en réseau des projets s'effectue également avec ces mécanismes et apparaît-elle aussi comme exemplaire comme le montre les notes moyennes qui sont bien au-dessus de la moyenne générale minimum de 25/50 .

La consommation de l'enveloppe initiale et de l'enveloppe complémentaire et presque totalement engagée et représente un véritable gage de réussite et une véritable aide au développement du territoire. Le programme LEADER 2015-2020 s'achève avec une couverture de plus 86% (88 communes) du territoire sur plus de 270 opérations financées.

Un véritable échange entre GAL s'est également mis en place à travers le projet de coopération Saint-Michel en Europe. Cette coopération représente l'essence même de LEADER qui est d'apporter une aide au développement des territoires ruraux. A travers cette coopération, ce n'est pas un mais cinq territoires que le programme LEADER peut mettre en lumière à travers une thématique commune.

Le fonctionnement de la Cellule Animation / Gestion et les partenariats qu'elle a pu construire reste l'une des principales réussites de ce programme. Le Taux d'engagement est l'un des plus haut en ancienne région Auvergne et les organes décideurs (Comité Technique et Comité de Programmation) apparaissent comme très efficaces.

La satisfaction des porteurs de projet interrogés durant cette évaluation est plus que mise en avant et est la plus grande réussite de ce programme LEADER 2015-2020 du Velay. Cette réussite repose également sur le développement des partenariats à plusieurs échelles (européennes, régionales, départementales et locales).

A travers cette évaluation, le GAL du Velay apparaît comme un véritable moteur de développement économique et territorial au sein du Pays du Velay. Il est au cœur d'un important processus de mise en réseau et permet de faire travailler ensemble de nombreux acteurs (qu'ils soient publics ou privés) qui ne se seraient peut-être pas rencontrés sans le programme

LEADER. Cette réussite passe également par l'engagement de la Cellule Animation / Gestion et par leur expérience. En effet, cette expérience permet un meilleur impact du programme au sein de territoire et permet donc de valoriser des projets de plus en plus qualitatifs et structurants pour le Pays du Velay.